

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,

Le jeudi 22 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 15 juin 2023

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY (absent à partir de la délibération n°042-2023), M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE (ne prend pas part au vote de la délibération n°038 pour l'association ALFAA GHS), M. Apdullah KAYGISIZ (absent pour la délibération n°030-2023), Mme Rabia HADDADI, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, M. Burim CERIMI, M. Hervé FEARN, M. Christian COLLET, Mme Dalina EYINGA, M. Roland MARTIN, Mme Maria TOURAINÉ, Mme Christiane GROS, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, M. Julien FERAUD (ne prend pas part au vote de la délibération n°043).

ETAIENT ABSENTS :

M. Guillaume MATHELIER (pour le vote de la délibération n°034-2023), Mme Charlotte LE GOUIC, M. Yasin SEN.

Mme Micheline BATAILLEY représentée par M. Cristian GUERET par pouvoir en date du 12/06/2023.

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 20/06/2023.

Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 21/06/2023.

Mme Marie-Elisabeth BAILLY représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 22/06/2023.

Mme Helena DORA représentée par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 22/06/2023.

M. Noël PAPEGUAY représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 22/06/2023 à partir de la délibération n°042-2023.

1. Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- J'ouvre la séance et je vais procéder à l'appel de l'ensemble du conseil municipal.

(M. le Maire procède à l'appel)

M. le Maire.- Le *quorum* est atteint, nous pouvons donc délibérer.
La désignation d'une ou d'un secrétaire de séance. Bertilla, acceptes-tu ?

Mme LE GOC.- Bien sûr.

M. le Maire.- Madame Bertilla LE GOC est nommée secrétaire de séance.

2. Point d'actualité

M. le Maire.- Point d'actualité sur les travaux.

Rue de l'Helvétie, mise en double-sens de la rue à partir du 4 juillet 2023.
Fermeture de la rue de Maroniers à cette même date.

Du 26 juin au 30 juin, application des enrobés sur la rue de l'Helvétie. Le « tourne à gauche » vers la Croix d'AMBILLY depuis la rue des Maroniers ne sera plus possible. Le « tourne à droite » Mairie depuis la rue des Maroniers demeure inchangé.

Rue des Belosses, la phase de travaux pour les réseaux humides est terminée jusqu'au 14 juillet 2023. Phase de travaux pour les réseaux secs, passage des fourreaux pour enfouir les réseaux Orange, Enedis et l'éclairage public. Cet été, début des travaux de l'aménagement définitif avec l'application des enrobés à partir d'octobre 2023.

Sur le social, les chèques sport sont disponibles au CCAS jusqu'au 30 septembre pour les enfants d'AMBILLY pratiquant un sport dans une association de la commune, ou sur le territoire de l'Agglomération s'il n'existe pas sur la commune ce tel sport. Il s'élève à 25 € par enfant, sans conditions de ressources, et à 50 € pour les enfants dont les parents perçoivent les bons CAF.

Les demandeurs d'emploi et les retraités de plus de 65 ans peuvent aussi bénéficier d'un chèque de 50 € sous conditions de ressources.

En vue de l'arrivée des fortes chaleurs les agents du CCAS sont en veille : appels téléphoniques quotidiens aux personnes vulnérables et vigilance accrue lors du portage de repas.

Sur les évènements, l'étape du Tour de France du 7 au 9 juillet à ANNEMASSE. ANNEMASSE sera ville de départ d'une étape le 15 juillet.

Fête Nationale à AMBILLY, le 13 juillet dès 19h00 pour ce qui concerne la fête, et dès 16h30 pour ce qui concerne la cérémonie plus protocolaire.

Fête du sport et des associations le 2 septembre.

Sur les mesures de prévention, de sécurité et de bien-être au travail pour les agents, il y a eu des formations de manipulation des extincteurs. 30 agents de tous services confondus ont pu bénéficier de cette action. Cette formation permet également de préserver la population lors de manifestations ou présences dans les bâtiments par connaissance des bons gestes et éviter ainsi un incendie.

Ces temps-ci il y a quelques situations dramatiques qui nous rappellent que ces gestes-là sont des gestes particulièrement importants.

La formation PRAP-Prévention des Risques liés à l'Activité Physique : 9 agents ATSEM et animateurs/animateuses ont pu bénéficier de cette formation dont l'objectif est de réduire les risques musculosquelettiques et préserver ainsi le personnel dont les activités demandent des efforts physiques et de la manutention quotidienne.

Massage AMMA : les 6 et 15 juin 2023, les agents communaux souhaitant participer se sont vu offrir un moment de bien-être au travail par le biais de journées dédiées à la programmation de massage AMMA dont l'origine est japonaise, massage professionnel assis et habillé d'une durée de 20 minutes par agent.

Cela fait notamment partie des mesures sur la qualité de vie au travail, et pour créer du collectif.

Petit déjeuner des agents communaux offert par la collectivité, qui a eu lieu le 31 mai 2023, où j'ai pu inviter avec le Service RH tous les agents communaux. Ce fut un moment de partage convivial et apprécié de tous.

Le prochain Conseil municipal aura lieu quant à lui le 14 septembre.

Pas de question particulière ?

(Pas de questions ni de remarques de l'assemblée)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire.- Approbation par les conseillers du procès-verbal du Conseil municipal du 11 mai 2023. Monsieur FERAUD, vous avez posé des questions. Voulez-vous les lire ? Je vous laisse la parole, c'est plus simple.

M. FERAUD.- Bonsoir tout le monde. Ce sont des demandes de modifications, je vais raccourcir le *mail*.

Le premier point. Afin d'adopter une démarche systématique équitable entre les intervenants concernant les propos tenus hors micro, soit les propos des personnes s'exprimant sans avoir la parole sont systématiquement expurgés du PV, soit les paroles hors micro sont consignées. Ainsi, bien que le Maire et les adjoints coupent régulièrement la parole au point de s'en excuser, leurs propos sont souvent consignés dans le PV, ce qui constitue une distorsion inacceptable de l'équité entre la Municipalité et la minorité.

On fournit un certain nombre d'exemples.

Dès lors nous demandons la suppression des propos sus-référencés au PV du 11 mai en les retirant pour les remplacer par la mention « hors micro », sauf à ce que toutes les interruptions soient réinscrites au PV.

Deuxième point concernant le vote de la délibération 26, je vous informe que la minorité s'est en réalité abstenue. Aucun d'entre nous n'a manifesté la volonté d'adhérer au texte. J'admets que cette position puisse avoir été mal comprise en raison des pratiques « exotiques » en matière de vote à main levée en vigueur dans la commune d'AMBILLY, le vote pour étant assimilé à une abstention, et vice-versa.

Je rappelle la définition de l'abstention : « le fait de ne pas se prononcer, de ne pas voter ».

Nous nous sommes donc abstenus pour éviter ce cas de figure. Il conviendrait qu'il soit désormais demandé aux élus de se manifester clairement pour ou contre lors du vote à main levée, en place de la pratique actuelle qui assimile l'absence de main levée au vote pour.

Et je vous remercie de bien vouloir retenir que l'ensemble de la minorité s'est en réalité abstenue lors du vote de la délibération 026.

Merci.

M. le Maire.- Peut-être une petite précaution d'usage vu que notre sténotypiste n'est pas encore arrivée. Est-ce que nous continuons de cette manière ou est-ce que nous l'attendons par rapport à ces demandes ? Cela ne dérange personne ? Merci.

Vos demandes ne sont pas recevables en l'état. J'ai regardé les bandes. J'ai regardé la vidéo, et les propos que vous considérez comme « hors micro » ne sont pas hors micro. Ils sont bien en micro, même si les paroles sont des paroles qui coupent la parole de certains de vos collègues par ailleurs.

C'est le cas au moment où j'interviens alors que M. GUERET est en train de parler, où je coupe, et d'ailleurs je m'excuse de lui couper la parole. M. GUERET est d'ailleurs face à la caméra à ce moment-là, l'accepte et dit « non, il n'y a pas de souci ». L'échange se passe très bien.

C'est le cas aussi de M. GILET qui prend la parole à ce moment-là avec micro ouvert. Son micro est vert sur la vidéo à ce moment-là.

Il y a par contre des propos qui sont plus inaudibles, et ce ne sont pas les propos de M. GILET, ce sont les propos de M. MIHOUBI qui ont été mis « hors micro » quand il dit « *Ah ben vous vous abstenez, etc.* ». Je lui dis « *non, ces propos sont hors micro, ils ne seront pas consignés comme tels.* ».

Je ne ferai donc pas ces modifications-là. J'ai regardé la vidéo cet après-midi. J'ai repassé du temps là-dessus. Je ne sais pas si vous avez passé le même temps ou si vous n'avez pas regardé les choses de la même manière que moi. En tout cas les micros sont ouverts. Quand les micros sont ouverts et verts, les micros sont donc enregistrés comme tels. Après, c'est une question d'élégance.

C'est-à-dire est-ce qu'on doit couper la parole ou pas ? Le débat étant serein à ce moment-là je n'ai pas besoin d'intervenir sur la police de l'Assemblée. Il me semble que les débats sont sereins et acceptés. C'était le cas dans l'échange entre M. GUERET et moi-même puisque nos deux micros sont ouverts, et nos deux propos sont consignés par ailleurs.

En ce qui concerne la délibération sur l'abstention, j'ai toujours procédé au vote de cette manière-là : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Depuis 15 ans, les assemblées délibèrent de cette manière-là. Récemment encore, j'étais dans une autre assemblée. Le Conseil communautaire délibère de cette manière-là. M. LIERMIER peut aussi en être garant puisque nous délibérons de cette manière-là. Donc je considère que les choses sont parfaitement régulières.

Alors effectivement, quand on regarde la vidéo on sent que vous n'avez pas bien saisi le moment du vote. On sent une certaine fébrilité à cet égard, mais pour autant c'est un vote, et il a été enregistré. Maintenant nous pouvons rajouter une mention disant qu'on peut tout à fait le faire de cette manière, que, - entre parenthèses, de toute façon ce sera dans le PV d'aujourd'hui - ce sera consigné comme tel, que votre vote n'était pas une abstention, mais bien évidemment vous vouliez voter contre cette délibération...

M.FERAUD.- non...on voulait s'abstenir

M le Maire.- Vous vouliez vous abstenir..

M. FERAUD.- ...et pas voter pour...

M. le Maire.- et pas voter contre, excusez-moi. C'est exactement cela. Cette mention sera rajoutée dans le procès-verbal de ce Conseil municipal comme telle, qui fera référence au procès-verbal par ailleurs.

Les propos hors micro sont répartis, puisqu'il faut regarder l'ensemble, de manière régulière. Je pense faire le bon arbitre sur ces questions. M. GILET s'est vu mettre « hors micro », Mme LEGAI-PERRET s'est vu mettre « hors micro ». M. FERAUD par trois fois vous avez été mis « hors-micro », et la demande de Mme BAUER de voter un

amendement à ce sujet à ce moment-là, et le micro n'était donc pas allumé pour vous. Il me semble que les choses sont parfaitement régulières par rapport à cela et par rapport au visionnage que j'ai fait cet après-midi.

Quant aux pratiques « exotiques », je crois qu'aujourd'hui il n'y a que le climat qui apparaît un peu « exotique », mais les pratiques en matière de vote ne le sont pas Monsieur FERAUD.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques sur le procès-verbal ?

(Pas de remarques, pas de questions de l'assemblée).

M. le Maire.- Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

M. le Maire.- J'enregistre 1 vote CONTRE , M. LIERMIER ? très bien. Donc 1 votre CONTRE, M. LIERMIER. Des abstentions ? Je vous remercie.

Le procès-verbal du 22 juin 2023 est approuvé à la majorité avec 1 vote CONTRE (M. LIERMIER)

2. DECISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Quatre décisions ont été prises depuis le dernier Conseil municipal.

Une première décision 020-2023, sollicitation d'une subvention auprès du SYANE pour la construction d'un bâtiment périscolaire à AMBILLY.

Décision 021-2023, attribution du marché public de prestation de reprise de concession échue au cimetière municipal, marché 2023-08.

Décision 022-2023, annulation de la procédure de conception réalisation pour la rénovation thermique fonctionnelle et l'extension de l'École de la Fraternité à AMBILLY.

Décision 023-2023, sollicitation d'une subvention auprès du Département pour la construction d'un bâtiment périscolaire pour la requalification de la voirie et de l'espace public pour la restauration des ouvrages d'art et aménagement du carrefour de la douane de Pierre-à-Bochet à AMBILLY.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces décisions ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci. Bonsoir à toutes et tous. Effectivement je voulais revenir sur la décision n°022-2023.

Au dernier Conseil municipal, j'avais posé la question de l'annulation du projet de la cuisine centrale, et cette fois-ci c'est la procédure de travaux de rénovation de la Fraternité qui est annulée. Je voudrais donc savoir pourquoi ?

Et aussi sur la forme j'aurais voulu savoir pourquoi vous n'informez pas la commission ? C'est-à-dire qu'on découvre en recevant la convocation que vous avez décidé d'arrêter. Vous parliez d'élégance, je pense que là on peut faire mieux.

M. le Maire.- Je vous remercie. Elle a été annulée pour les mêmes raisons que la cuisine centrale. Vous n'êtes pas sans savoir que je dois être gestionnaire des deniers publics, et que les dernières études qui arrivaient sur l'École de la Fraternité montraient que ce n'était pas possible budgétairement.

Si j'avais continué vous auriez sûrement été le premier à me dire que je faisais n'importe quoi, et que ces décisions et toutes les décisions que je prenais étaient de l'ordre « du pharaon ».

Sur la question de l'élégance de vous donner la décision, la décision est quelque chose qui m'appartient dans les pouvoirs que vous m'avez attribués au premier Conseil municipal, c'est pourquoi j'en réfère au sein du Conseil municipal.

Il n'y a donc pas de problème d'élégance ou d'inélégance puisque je tiens au courant le Conseil municipal des décisions qui ont été prises, dont vous avez en tout cas à égalité avec les autres membres de la commission, et après de nombreuses discussions notamment avec les services financiers et les services techniques, les difficultés que nous avons aujourd'hui, comme toute collectivité.

Vous étiez présent hier Monsieur LIERMIER pour la première pierre de l'IFSI. Vous voyez les montants qui sont annoncés. On était au départ à 10 millions, nous sommes à 20 millions. Vous voyez bien les difficultés qui sont données, et mon rôle en tant que gestionnaire public et ordonnateur du budget, c'est de faire attention à cela.

Attention, ne tirez pas des conclusions hâtives, cela ne veut pas dire que l'école n'aura pas un traitement particulier et qu'elle ne sera pas rénovée. C'est simplement que ce projet-là en particulier ne sera pas fait tel qu'il était prévu, et nous partons sur une autre option pour essayer de réduire les coûts tout en conservant notre impératif de sécurisation, d'amélioration du quotidien des enfants.

Cela fait 15 ans que je ne fais que cela, m'occuper des enfants et du bien-être des enfants à l'école. Pensez bien que c'est mon *leitmotiv* et que je ne lâcherai rien là-dessus. Pour autant, des écoles à 18 millions en rénovation ça commence à faire un peu mal pour le budget de la commune. Ce n'est pas ce qui était prévu au départ.

Je rappelle peut-être aussi s'il fallait l'entendre que la programmation telle qu'elle était faite au moment de la ZAC Etoile, quand nous avons pris la décision de sortir les

équipements scolaires, était évaluée entre 7 et 8 millions d'euros, pour vous donner les informations parfaites.

Maintenant, si vous désirez que chacune de ces décisions soient données avant le Conseil municipal, vous n'êtes pas mis devant le fait accompli, de toute façon cette décision a été prise, mais si vous désirez que ces décisions soient notifiées au moment où elles le sont à l'ensemble des membres de la Commission d'Appels d'offres, je le fais volontiers, cela ne me dérange pas.

M. LIERMIER.- Mais quand on découvre la décision quand on reçoit une convocation, si cela ne s'appelle pas être mis devant le fait accompli, cela s'appelle comment Monsieur le Maire ?

Je comprends, et c'est juste, ce n'est pas la commission qui décide, c'est vous, vous êtes souverain, de présenter au Conseil municipal ou pas le travail qui a été fait. Cependant je pense que par respect du temps passé, des discussions que l'on a eues, qui souvent sont intéressantes et constructives – on reçoit notamment des architectes, moi j'ai appris plein de choses lors de ces discussions, je pense que d'autres aussi – c'est très frustrant aujourd'hui de se dire qu'on a fait une, deux, trois, quatre réunions, et puis finalement on décide de ne plus le faire.

On peut comprendre qu'on ne le fasse pas, et vous avez raison s'il y a des questions de budget. Mais quand même, par rapport à une commission, est-ce que ça vaut la peine de s'y investir encore ? Je vous pose la question.

M. le Maire.- Ce sera à vous de répondre à cette question métaphysique et personnelle, je ne vais pas répondre à votre place sur la question de votre investissement. Si vous considérez que je dois le faire et que ce serait mieux de le faire je le ferai très volontiers, n'en faites pas un *casus belli*.

En revanche ce que je peux vous dire c'est que ces décisions sont parfois difficiles à prendre. Elles sont prises plus rapidement parfois que ce que l'on pense, eu égard au temps que nous avons à disposition parfois pour dénoncer certains marchés publics. Cela se fait dans les règles.

Maintenant vous pensez qu'il doit y avoir une question de communication supplémentaire à la commission, je l'entends, je le note, et ce sera fait pour les prochaines fois. Mais il appartient au Maire, quand il prend des décisions, d'en référer au Conseil municipal. Donc le Conseil municipal ne se trouve pas particulièrement devant le fait accompli.

Si la commission avait été informée de cela ça veut dire que certains d'autres conseillers municipaux auraient aussi été mis devant le fait accompli, si on reprend votre logique, ce qui n'est pas le cas. C'est si j'avais pris une décision et que je ne vous en avais pas référé au Conseil municipal, là je pense que vous auriez pu tout à fait le dire.

Maintenant, considérons cela comme une maladresse, ou comme quelque chose que je ne faisais pas avant et que je ferai demain. Vous aurez fait progresser la pratique en la matière, et il n'y a pas de problème pour moi. Je pense que nous pouvons passer à autre chose.

M. LIERMIER.- Merci.

M. le Maire.- D'autres questions ou d'autres remarques ?

(Pas de questions, pas de remarques de l'assemblée.)

M. le Maire.- Merci. Nous allons donc pouvoir passer aux délibérations.

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N°030-2023 : Création d'un comité consultatif – Commission Extra-Municipale « Urgence Climatique et Solidarité »

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- M. GILET va prendre la parole pour présenter la création du comité consultatif - Commission Extra-Municipale « Urgence Climatique et Solidarité ».

(M. GILET donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Nous n'avons pas de questions ou de remarques, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°030-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je vous tiendrai donc au courant des personnes qui seront nommées par la suite, en tout cas l'ensemble des membres de la commission bien évidemment. Et je tiendrai au courant l'ensemble des membres du Conseil municipal des personnes qui composeront cette Commission Extra-Municipale.

N°031-2023 : Référent déontologique de l' élu local – Désignation et modalités de saisine

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Il est proposé de désigner, vous avez deux choix, M. David BAILLEUL – je vais en dire un mot – ou M. Jean-Olivier VIOUT, comme référent déontologique des élus de la commune.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

(Arrivée de M. KAYGISIZ à 19h34)

M. le Maire.- Pourquoi est-ce que je vous propose aussi le nom de Jean-Olivier VIOU, qui lui a été lui successivement substitué du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitué général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985. Il devient ensuite procureur général près la cour d'appel de Grenoble en 2001, puis procureur général près la cour d'appel de Lyon de 2004 à 2011. Il est membre élu du Conseil supérieur de la Magistrature de 2011 à 2015.

Aujourd'hui à la retraite, Jean-Olivier VIOU a coanimé de 2017 à 2023 le service d'aide et de veille déontologique du Conseil supérieur de la Magistrature. Depuis juillet 2022 il est également membre du collège de déontologie des commissaires de justice, etc.

Pourquoi est-ce que je fais cette proposition alternative ?

Ce sont deux personnes qui ont été présentées par l'Association des Maires de France pour l'ADM74. Nous avons voté au dernier Conseil communautaire sur le nom de David BAILLEUL avant que l'un des conseillers communautaires, le Maire de Lucinges si ma mémoire est bonne, interpelle l'Assemblée, après le vote, en notant qu'il y avait tout de même quelque chose d'un peu « exotique », pour reprendre un mot qui a été donné tout à l'heure, le fait que M. BAILLEUL, effectivement professeur des universités, ce qui est très bien, mais aussi déontologue de l'Université Savoie Mont-Blanc, alors qu'il travaille à l'Université Savoie Mont-Blanc. Donc au niveau déontologie, on s'est posé quelques questions.

Cela ne poserait pas directement des problèmes pour la collectivité puisqu'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec la collectivité, mais j'ai trouvé que sur la posture il y avait tout de même matière à réfléchir.

C'est passé au dernier Conseil communautaire. Il est vrai que cela n'a pas été vu tout de suite. Ça peut arriver, on n'a pas toujours de l'acuité sur ces éléments, mais il me semblait que c'était quelque chose que nous devions prendre en compte.

C'est pourquoi je propose au vote le nom plutôt de Jean-Olivier VIOU.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

J'ai fait ajouter aujourd'hui ce changement de nom. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous laisse une minute si vous voulez discuter.

(Les membres de la minorité discutent en aparté brièvement.)

M. le Maire.- Vous désirez prendre la parole pour exprimer votre discussion ?

M. FERAUD.- On a brièvement discuté, et en raison de l'argument avancé par vous M. le Maire on se range à votre position. On pense effectivement qu'on pourrait voter en faveur de M. VIOUT.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°031-2023 désignant comme référent déontologique de l'élu local M. VIOUT est adoptée à l'unanimité.

N°032-2023 : Règlement intérieur du Conseil municipal - Modifications

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Le règlement intérieur du Conseil municipal a été modifié pour deux raisons essentielles.

La première des raisons c'est qu'il y avait lieu de le faire par rapport à des modifications législatives.

Deuxième raison, c'est qu'il apparaissait un peu rigide sur un certain nombre de points, et dans ces points-là des points qui avaient été soulevés par la minorité dans un Conseil municipal. J'avais donc donné pour consigne qu'une commission *ad hoc* se réunisse par rapport à ce règlement intérieur pour qu'elle fasse émerger une forme de *consensus* sur les questions qui pouvaient nous chagriner. Je crois que ce *consensus* a été trouvé, ou du moins il est en voie de l'être. J'ai eu hier, ou avant-hier, un amendement de la minorité.

À savoir que j'accepte cet amendement aujourd'hui alors qu'il n'est pas dans les temps conformément au règlement intérieur précédent, puisque les amendements devaient être présentés 72 heures. Il aurait pu être présenté au sein du Conseil municipal, mais il convenait pour ma part de l'accepter ou pas, en tout cas de le proposer au vote ou pas.

J'accepte de l'inscrire comme s'il avait été proposé, et comme s'il était proposé au sein du Conseil municipal aujourd'hui. Et avant de délibérer sur l'ensemble du règlement intérieur il faut que l'ensemble de notre Assemblée accepte que nous entrons en matière, ou non, sur l'étude de l'amendement proposé par la minorité. Peut-être pouvez-vous préciser.

M. FERAUD.- Oui, si vous me permettez, ensuite je présenterai, ou François présentera rapidement l'amendement, je voudrais juste apporter une petite précision.

J'en réfère effectivement à l'un des points que vous avez évoqués, mais peut-être lorsqu'on discutera plus précisément du règlement intérieur.

Il y a juste encore un point qui m'interpelle, c'est le délai ouvert pour le dépôt effectivement soit d'amendement, soit d'une proposition de délibération. Et si je ne m'abuse, effectivement le règlement intérieur peut fixer un délai s'il le souhaite, mais en tout cas de par la loi on peut déposer un amendement au moment-même, juste avant l'étude de la délibération pendant le Conseil.

Cela a été vu en justice plusieurs fois dans le cadre de règlements intérieurs qui prévoyaient un délai de 48 heures 72 heures. Donc je vous alerte sur le fait que restreindre le droit d'amendement à un délai de cinq ou six jours, voire de 72 ou 48 heures, sera irrégulier.

En l'état, je ne pense pas qu'on ait abusé de cette faculté puisqu'effectivement l'amendement a été envoyé il y a quelques jours, et on a fait une ou deux propositions de délibérations dans le passé également largement avant la date du Conseil. L'objectif n'est donc pas de prendre à défaut ou d'envoyer en dernières minutes, malgré le fait que ce serait en théorie possible, des propositions. Mais je vous alerte sur ce point.

M. le Maire.- Très bien. Pour moi cela ne souffre d'aucun problème, ce règlement intérieur était celui qui était en vigueur, il avait été accepté. C'est celui qui nous a régi pendant trois ans sans qu'il y ait ce type de question. Vous n'en avez pas abusé, nous n'avons pas non plus tenu ce règlement intérieur comme étant une doctrine « fachiste » sur la manière dont nous organisons les débats. Je considère donc que ce que vous dites-là est tout à fait correct et qu'il n'y a pas lieu de discuter.

À savoir aussi que ce que vous appelez parfois amendement, souvent dans un Conseil municipal, bien que nous n'ayons pas tout à fait la même vision des choses, peuvent être des modifications par le Conseil municipal souverain sans qu'il y ait un amendement tel que proposé. La liberté de débattre et la manière dont sont gérés les débats ici en tout cas, permettent d'amener à la décision la plus juste, et c'est vers cela que je veux tendre bien évidemment.

Ce que vous proposez-là ne me pose pas de souci particulier. Par ailleurs, même si nous étions dans l'ancien règlement intérieur et que j'aurais pu le refuser, je ne l'aurais pas fait parce que nous allons vers un autre monde avec ce règlement intérieur ainsi modifié.

M. FERAUD.- Pour répondre sur la différence entre un amendement et une modification par le Conseil municipal souverain, je ne sais pas si vous allez partager mon point de vue, mais effectivement dans le cadre des discussions sur une délibération particulière on peut arriver, sur un *consensus* partagé par l'ensemble du Conseil, qu'il convient de modifier un point. Dans ce cas-là effectivement, je ne vois pas l'utilité de passer par une procédure formelle d'amendement.

À partir du moment où il y a des désaccords sur des modifications qui sont exprimées, on doit, je dis bien on doit, passer par ce processus-là afin que tous les membres puissent correctement s'exprimer et que la modification ne soit pas imposée du haut vers le bas sans que le Conseil municipal ne puisse se prononcer.

M. le Maire.- De toute façon le Conseil municipal garde son pouvoir sur cette décision d'entrée en matière ou pas sur les amendements, ou de les rejeter à étude future. Il

n'y a donc pas de problème là-dessus. Et s'il fallait le dire, je partage votre analyse sur cette question.

M. LIERMIER.- Tout à l'heure on a parlé des commissions. Je tiens vraiment à souligner le très bon état d'esprit qui a eu lieu dans cette commission, malgré parfois des divergences. On a eu quelques débats, notamment avec M. PAPEGUAY, sur des décisions, sur des modifications, mais c'est un travail qui a été très intéressant, qui a été riche, qui a été mené avec impartialité par Mme BESSON.

Je tiens aussi à le souligner car c'était important, et je pense que nous sommes arrivés au bout du sujet avec ce vote ce soir. Je vous remercie justement d'accepter cet amendement qui concerne l'aspect numérique de la communication et du droit d'expression.

M. le Maire.- Merci de souligner cela. Je sais qu'il est toujours très difficile de dire du bien de moi. Je n'en demande pas ce soir, ne vous inquiétez pas - je ne suis pas en manque d'amour-, mais si cette commission s'est passée en toute impartialité c'est que moi-même j'ai été impartial par rapport au travail de cette commission.

Je n'ai voulu intervenir qu'à la fin, au moment où les travaux ont été rendus. On m'a rendu compte au fur et à mesure des débats, et je n'ai pas pris la parole au fur et à mesure sur la nature des débats, que ce soit avec Mme BESSON ou que ce soit avec les autres conseillers municipaux.

C'est donc l'impartialité et le travail qui a été renvoyé, je me suis moi-même extrait de cette commission, pour justement faire en sorte qu'il y ait un débat apaisé. S'il l'a été tel quel, vous conviendrez en tout cas que ce type de travail peut se faire au sein de notre collectivité entre la majorité et la minorité, et j'en suis parfaitement satisfait.

Dans un premier temps nous devons voter sur le fait d'entrer en matière ou pas sur cet amendement. L'amendement, je vais donc vous le laisser lire. Nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière de l'amendement, et ensuite étudier l'amendement s'il y a lieu.

M. FERAUD.- Je vais lire la proposition d'amendement soumise à l'approbation du Conseil municipal.

« Concernant le règlement intérieur, dans la pièce jointe intitulée « règlement intérieur modification » annexée à la délibération 032, soit le projet Nouveau règlement intérieur de la commune d'AMBILLY, il est proposé d'insérer la précision suivante entre la phrase « Les publications de la page Facebook Mairie d'AMBILLY respecteront un principe de neutralité, notamment politique... » et la phrase « les élus sont libres d'utiliser les fonctions « j'aime », « partager », et de commenter. On propose d'insérer entre ces 2 phrases : « en particulier, afin de respecter l'article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales et la jurisprudence en vigueur, il ne peut être rendu compte de réalisations et de projets portés par la municipalité, sauf aménager un espace d'expression sur cette page Facebook aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale ».

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci. Nous allons donc procéder au vote pour savoir si nous entrons en matière sur cet amendement.

(Il est procédé au vote.)

L'entrée en matière sur l'amendement proposé est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci. Nous allons donc pouvoir procéder à l'examen de cet amendement. Est-ce qu'il y est des questions ou des remarques ? Non. J'en ferai une particulièrement.

Je pense que nous sommes arrivés à peu près à un équilibre. Nous avons eu quelques échanges sur ces questions-là. Je maintiens le fait que les Facebook et autres réseaux sociaux sont aujourd'hui plus un lieu de polémique que de débats particulièrement, et qu'il n'y a pas lieu qu'une page institutionnelle comme celle-ci le devienne, même si je pense que vous auriez eu la mesure nécessaire sur cette page-là pour être dans ce que nous attendons d'une institution et du respect de cette institution.

Pour autant il me semble qu'elle ne doit appartenir ni à une majorité ni à une minorité. Je considère qu'avant tout elle est là pour informer les habitants de ce qui se fait, indépendamment de la publicité politique des uns et des autres, chacun pouvant prendre part à travers ses propres réseaux sur ces questions-là, et à travers le bulletin municipal qui, quant à lui, est régi comme le site Internet, par des règles qui sont des règles propres où la minorité et la majorité peuvent s'exprimer.

Mme GANTIN.- Bonsoir tout le monde. J'aimerais juste savoir ce qui a été prévu parce qu'on a pas mal de citoyens et citoyennes qui regardent les pages Facebook de la mairie. De ce fait il faudra peut-être qu'on leur donne le lien et l'information pour aller consulter le site de la mairie directement maintenant.

M. le Maire.- La page Facebook reste, mais son contenu est dégagé du contenu plus « communication politique ». Par exemple, si je vais donner des dictionnaires aux enfants, que j'apparais en photo, que nous faisons un certain nombre de choses qui correspondent globalement à nos actions plus politiques, même si elles correspondent aussi à la vie de la commune, ces choses-là ne seront plus sur les pages Facebook et sur le fil d'actualité.

D'autres types de médias pourront être utilisés par ailleurs, notamment le journal de la commune ou le site Internet qui lui peut rentrer en matière avec des espaces qui sont davantage plus faciles au niveau architecture. Vous rentrez sur l'espace de la minorité ou de la majorité, et vous pouvez accéder à cela. Le problème du fil, Facebook c'est un contenu continu, une forme de page d'actualité qui ne rend pas bien compte de tout cela, et où les gens finalement ne comprendraient pas pourquoi.

Ce n'est plutôt pas adapté. S'il y avait eu des possibilités d'onglets sur Facebook et sur notre page, je l'aurais fait volontiers. Je pense que l'architecture ne le permet pas, et ne permet pas que cela se fasse correctement.

Pour autant, je pense qu'il faut quand même convenir, et je le dis ici parce que je ne crois pas avoir abusé sur cette page Facebook comme le font la majorité des collègues. Il suffit de regarder la page de Laurent WAUQUIEZ ou d'autres pour voir qu'ils sont toujours en photo, tout le temps, sur des réseaux qui sont payés par les citoyens. Ça vaut aussi pour d'autres hommes politiques dont je tairai le nom puisque localement ils peuvent être davantage connus.

Je crois qu'il y a tout de même une utilisation avec parcimonie de ce réseau, puisque sur les derniers mois j'ai dû apparaître en photo pour rencontrer les collégiens, à travers les « Conseils municipaux express ». M. GILET est apparu pour donner un bouquet à une centenaire, et M. MIHOUBI est apparu pour poser avec les policiers municipaux sur l'acquisition des vélos.

Il y a peut-être eu une ou deux autres publications, mais le reste ce sont vraiment des informations pour les Ambilliens, nous ne nous sommes pas mis en avant comme du marketing politique. Il fallait quand même le dire ici, je crois qu'il n'y avait pas d'abus à cet égard. Cela étant je comprends la pétition de principe qu'il y a par rapport à cela et par rapport au respect du droit des minorités.

M. GILET.- J'avais essayé de me passionner pour ce débat mais je n'y suis pas trop arrivé. En tout cas je suis bien content que cela soit réglé.

Du coup il va y avoir possibilité, je l'espère, quand il y aura des réunions organisées en présentiel comme c'était le cas à un moment. Vous avez eu une réunion pour essayer de faire ce règlement, et en même temps il y avait eu une réunion sur la présentation de la ZAC à l'école de VILLE-LA-GRAND. C'était ouvert à tous les élus de l'Agglo, et il y avait juste M. SICLET et nous.

M. le Maire.- Vous étiez trois.

M. GILET.- Oui, bref, ceux qui sont toujours autour de la ZAC tous les mardis après-midi. J'avais trouvé un peu curieux que vous n'ayez pas réussi – quand je dis « vous » attention, je ne parle pas à l'opposition, je parle de l'opposition et de la majorité, tous ceux qui étaient impliqués dans ce règlement – à décaler d'une journée, parce que des gros événements comme cela pour présenter la ZAC où là on peut abreuver de questions tous les techniciens et vraiment voir ce qu'il s'y passe, et bien il n'y avait que les deux élus qui suivent toujours ce projet.

En revanche, encore une fois, si vous avez des questions sur la ZAC je me ferai un grand plaisir de vous informer de son avancement. Mais j'espère bien qu'à la prochaine réunion il y aura un peu plus d'élus, aussi bien de la minorité que de la majorité, car ce genre de réunion est extrêmement instructif ce genre de réunion. Mais manifestement maintenant cela devrait être possible puisque...

M. le Maire.- Il n'y aura plus de Commission Règlement intérieur.

M. GILET.- Voilà. Le Règlement Intérieur est réglé. Super.

M. le Maire.- Merci. Dernière prise de parole, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- C'est juste un petit clin d'œil puisqu'hier la première de l'IFSI a été posée. Effectivement, notre équipe était bien représentée. Nous étions tous les trois présents, donc Christiane et Christian. Il est vrai que j'ai regretté qu'il n'y ait pas plus de monde de notre commune car c'est tout de même un établissement très important depuis 1974, et qui par bonheur a été renouvelé à la suite d'une décision du conseil d'administration de l'hôpital, comme cela a été rappelé par le Président du Conseil départemental.

Cependant je suis d'accord, chacun a aussi ses agendas, ses emplois du temps, et ce n'est pas toujours facile. Il faut reconnaître que des réunions à 16h00 il faut pouvoir se libérer. Ça veut dire que si on travaille il faut trouver un moyen pour pouvoir venir, ou si on a d'autres occupations. Il y aussi des gens qui sont aidants pour des personnes âgées. Je pense qu'il faut aussi considérer cela dans notre activité. On ne peut pas être partout, mais il est vrai que je regrette qu'hier pour l'IFSI on n'ait pas été plus nombreux pour notre commune.

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas pour l'IFSI, l'essentiel était garanti, les principaux acteurs étaient présents. Je ne m'émeus pas ces temps-ci que certains ne puissent pas, vu les agendas comme vous l'avez noté, moi-même mon agenda est très contraint, il était très difficile de placer cette première pierre de l'IFSI. D'ailleurs cela a été noté, le chantier avait déjà commencé. C'est dire que nos agendas ont été très largement contraints.

Quant à ce qu'a rappelé Martial SADDIER, je pense que nous aurons l'occasion d'en rediscuter d'une manière plus anonyme. Il a réinterprété une grande partie de l'histoire, mais chacun fait comme il le veut. Sachez juste que le maire que je suis s'est particulièrement démené après ce conseil d'administration qui, certes, avait dit que l'IFSI devait rester sur AMBILLY, mais sur le foncier rien n'était réglé et c'est bien nôtre Conseil municipal, puisque vous avez voté aussi à certains moments, solidairement, qui a accompagné les décisions que j'ai prises en 2008. Maintenant, le Président peut reprendre et réinventer l'histoire, il n'y aura pas de témoin donc il n'y aura pas de souci, ce sera parole contre parole.

On ne va pas se fâcher, il va y avoir un collègue, on ne va donc pas se fâcher avec le Président SADDIER.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques concernant le Règlement intérieur ?

M. GUERET.- Non justement, ce n'est pas sur cela, je suis bien désolé. C'était pour répondre à M. GILET. Il est vrai qu'on a tous des agendas bien remplis, que ce soient des obligations professionnelles ou des obligations estudiantines.

Pour ma part, chaque fois qu'il y a des événements à AMBILLY j'essaie d'être présent. On se voit d'ailleurs très régulièrement sur ces événements. Rappelons tout simplement que pour notre part nous faisons cela à titre totalement gratuit. Nous n'avons aucune rémunération pour le travail que nous faisons au quotidien. Il est vrai que cela ne nous

permet pas forcément de nous libérer. Je tenais juste à le rappeler. Voilà c'est tout, je vous remercie.

M. le Maire.- Merci. Je vous rappelle aussi que la majorité des conseillers municipaux le font à titre gratuit, il n'y a pas que la minorité. Et ceux qui le font à titre rémunéré le méritent je pense par rapport aux responsabilités qu'ils prennent au quotidien et à leurs week-ends bien gâchés.

Est-ce qu'il y a des votes contre sur l'amendement ? On est d'abord sur l'amendement. Des abstentions ?

(Il est procédé au vote.)

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie. Est-ce que sur le reste du règlement intérieur tel qu'il a été travaillé par la commission il y a d'autres questions ou remarques ?

M. FERAUD.- Très brièvement, on va évidemment voter en faveur de cette version étant donné que l'amendement a été accepté et voté par la majorité.

Je voudrais juste à nouveau reprendre le point sur le délai de dépôt des amendements ou des délibérations proposés par la minorité. Encore une fois on ne va pas en faire un *casus belli*, on aurait pu en faire un deuxième amendement. On ne va pas le faire mais on tient à rappeler à votre bienveillance le fait que légalement, on est en possibilité de déposer cela ne serait-ce qu'une heure avant le Conseil municipal.

M. le Maire.- Je propose que cette mention puisse être enlevée du règlement intérieur. Je pense que nous pouvons le faire. Il n'y a plus mention. Il y avait mention avant mais il n'y a plus mention. Dans le point que j'ai refait avec Mme BESSON cet après-midi il n'y avait plus mention.

M. FERAUD.- Pourquoi vous fais-je cette remarque ? Et encore une fois, je n'ai pas la mention en particulier. C'est parce que si vous regardez le texte d'exposition de la délibération, d'ailleurs je ne pense pas que vous l'avez lu si je ne m'abuse.

M. le Maire.- Non, je n'ai pas lu le texte d'exposition.

M. FERAUD.- Non, de la délibération ?

M. le Maire.- Non, je ne l'ai pas lu.

M. FERAUD.- Vous devez peut-être le faire ?

M. le Maire.- Je vais le faire, oui.

M. FERAUD.- Si vous le lisez, vous verrez à un moment qu'il est mentionné le fait que le dépôt des amendements ou des propositions de délibérations doit être fait dans le délai de la convocation. C'est mentionné. Je ne sais pas si cela a été repris texto dans le règlement. Je ne l'ai pas relu pour tout vous dire.

M. le Maire.- C'est le dépôt des questions orales. Je vais relire...

M. FERAUD.- Je l'ai lu en entier. Je vous laisse lire la délibération et si en l'occurrence ça n'y est pas il n'y a pas de problème.

M. le Maire.- Merci. Justement, j'expose la délibération.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Je me permets une petite incise aussi par rapport à cela. Ça me revient quand je lis ça.

Monsieur LIERMIER, je ne veux pas repolémiquer là-dessus mais vous avez parlé du fait que le Conseil municipal était mis devant le fait accompli sur les décisions, mais ce n'est pas totalement vrai. Je ne dis pas que je ne pourrais pas être un peu plus élégant.

Mais les décisions, quand elles sont prises, sont directement mises sur le site Internet de la commune, et tout conseiller municipal et tout citoyen peut aller voir les décisions qui sont prises. Je ne dis pas que c'est un réflexe, c'est pourquoi je dis qu'on peut faire mieux. Il fut un certain moment où votre groupe s'était largement inspiré, avait largement regardé les décisions, et il sait exactement où se trouve ces décisions.

Ce n'est pas pour polémiquer mais pour rappeler que ces décisions sont clairement notifiées et à l'ensemble des citoyens et à l'ensemble du Conseil municipal au moment où elles sont prises, indépendamment du Conseil municipal où je dois relater en vertu des pouvoirs qui me sont conférés.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Il n'est donc pas fait mention de ce que vous dites dans la délibération.

M. FERAUD.- Si. Le point qui m'a interpellé c'est « *la possibilité pour les conseillers de proposer des projets de délibération dans le respect du délai de convocation* ». Le délai de convocation est de 6 jours avant le Conseil, et c'est bien le point qui me pose problème.

M. le Maire.- Projet de délibération, pas d'amendement.

M. FERAUD.- Oui, j'ai dit projet d'amendement et de délibération, mais dans les deux cas c'est valable.

M. le Maire.- Pour les projets de délibération vous entendrez que c'est une délibération totale, et que là il est un peu délicat, alors qu'en tant que maire je fais un projet de délibération qui vous est envoyé dans le délai de convocation, que vous fassiez vous-même un projet de délibération qui soit hors délai.

M. FERAUD.- J'entends. Je suis d'accord.

M. le Maire.- Vous voyez la différence ? C'est pourquoi on sort la question de l'amendement. Là on est vraiment sur une question formelle. Ce que je vous dois vous me le devez aussi, à mes élus et à moi.

M. FERAUD.- Tout à fait d'accord.

M. le Maire.- On est d'accord là-dessus ?

M. FERAUD.- On est d'accord.

M. le Maire.- Sur l'amendement c'est différent, on est sur un bout de texte.

M. FERAUD.- Sur les amendements on est d'accord, très bien.

M. le Maire.- Par exemple, comme vous l'aviez fait la dernière fois où Mme BAUER avait posé la délibération. Elle avait été posée dans les délais et nous l'avions mise légitimement au Conseil municipal et à l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. FERAUD.- J'entends, vous avez raison.

M. le Maire.- Merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Noël ?

M. PAPEGUAY.- Merci. Je voulais justement relire la partie du règlement où c'était marqué pour l'amendement, mais comme vous venez d'en discuter. En effet, l'amendement peut même être fait le jour-même, et c'est inscrit dans le règlement actuel. Il n'y avait donc pas de discussion à avoir là-dessus.

M. le Maire.- Il n'y a plus d'ambiguïté en tout cas sur cette question.

Merci beaucoup, nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°032-2023, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie. Maintenant les conseillers municipaux sont libérés pour aller à la ZAC Étoile, c'est ce qu'il faut retenir.

M. GILET.- *(Hors micro)*

M. le Maire.- Tu es hors micro, mais j'entends ce que tu dis.

FINANCES

N°033-2023 : Approbation du compte de Gestion 2022

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à mon premier adjoint, M. Abdelkrim MIHOUBI.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°033-2023 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

N°034-2023 : Approbation du Compte Administratif 2022 et affectation des résultats – Budget Communal

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Il faut que je fasse voter la présidence de l'Assemblée puisque je ne peux pas rester Président de cette Assemblée. Je propose au vote du Conseil municipal à main levée, s'il l'accepte, es-tu candidat ?

M. MIHOUBI.- Je suis candidat.

M. le Maire.- Monsieur MIHOUBI est candidat. Est-ce qu'il y a d'autres candidats à la Présidence de l'Assemblée ? Non, alors nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre la présidence ? des abstentions ?

(Il est procédé au vote.)

Monsieur MIHOUBI est désigné Président du Conseil municipal pour la délibération N°034-2023.

M. le Maire.- Je laisse donc la présidence de cette délibération à Monsieur mon premier adjoint.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. Nous allons donc parler de l'approbation du Compte Administratif 2022 et de l'affectation des résultats du budget communal.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Tout ce que je vous lis là a été vu en Commission Finances, en réunion de majorité, on a assez débattu là-dessus je pense.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Vous avez en pièces jointes le Compte Administratif voté par nature, et la note de synthèse. Je précise que cela a bien été discuté pendant la Commission Finances du 13 juin 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Merci. Je pense que tôt ou tard on va aborder le sujet. Je n'étais pas présent à la commission effectivement en raison de mon emploi du temps. On peut être disponible ou pas, je ne décide pas du jour en particulier. Je n'étais donc pas disponible.

Effectivement, le Compte Administratif a été discuté en Commission Finances, il n'y avait aucune personne de l'opposition présente ce jour-là. M. LIERMIER s'était excusé. Personnellement, je ne m'étais pas connecté depuis une semaine sur ma boîte mail de la Mairie, je n'avais donc pas connaissance avant le coût de fil de Monsieur le Maire de cette réunion. Je tiens à m'en excuser.

Encore une fois, une semaine c'est un avis très court pour être convoqué. Je pense que c'est arrivé à d'autres personnes dans cette Assemblée également de manquer des réunions ou des commissions. On ne fera pas le pointage de tout un chacun des différentes absences.

Ceci étant dit, le deuxième point, je vais d'abord donner une marque de satisfaction sur le fait que si ce n'est pas le premier c'est en tout cas la deuxième présentation du Compte Administratif qui se passe dans le respect des formes légales. C'est un point qui a valu beaucoup de contentieux dans le passé, sur le fait que toutes les formes n'étaient pas respectées. Je tiens à souligner que cette fois-ci d'un point de vue formel cela a été fait selon la loi.

Pour ce qui est du fond, on ne votera pas en faveur du Compte Administratif, tout d'abord pour des motifs politiques. Évidemment, en tant que minorité il est compliqué de donner validation aux comptes administratifs du Maire, c'est le premier point.

On observe néanmoins une dégradation d'un certain nombre d'indices, en particulier l'augmentation du taux dédié au paiement des salaires dans le compte de fonctionnement, puisque je pense qu'on approche les 60 %, ce qui est généralement un indicateur d'une dégradation de la viabilité financière d'une commune. C'est le premier point.

D'autre part, je rejoins mon collègue François sur les annulations de chantiers qui également ont un coût puisque certaines choses avaient déjà été engagées. Je regardais rapidement, avec le peu de temps que j'avais pour cela, je crois qu'on approche les 300 000 euros de dépenses pour la rénovation de l'École de la Fraternité et également, l'autre projet annulé, la cuisine centrale en deux ans.

Je ne suis pas allé plus loin que 2022 et 2021. Ça reste une somme assez conséquente qui finalement a été dépensées un peu en vain. C'est un point que je voulais relever. Je comprends la dégradation des indices macroéconomiques et l'augmentation du prix des chantiers qui font qu'on ferme des chantiers qu'on avait lancés, mais c'est néanmoins inquiétant.

C'est pour ces raisons principales que nous allons voter contre le Compte Administratif. Je vous remercie.

M. MIHOUBI.- Merci à vous. Je voulais juste préciser que lorsque je parle du fait que nous en avons parlé en Commission Finances, ce n'est pas du tout pour envoyer « un pic » ou autres. Je pense que c'est ce que vous pensiez. C'est juste pour dire que ce sont des choses dont on débat déjà depuis un moment.

D'autre part je ne fais la morale à personne, la Commission Finances a toujours été convoquée de la même façon depuis des années. Après, on peut dire qu'on l'a reçue ou pas, c'est un autre débat.

En revanche j'aimerais juste que vous me précisiez pourquoi vous relevez l'augmentation du personnel. Est-ce parce qu'on ne gèrerait pas très bien le personnel ou parce qu'il ne faudrait pas qu'on augmente le personnel ?

M. FERAUD.- Pas du tout Monsieur MIHOUBI, mais je crois que Monsieur le Maire a déjà eu dans le passé des discussions avec les Services des Finances sur le fait que le taux représenté par les salaires par rapport à l'ensemble du budget de fonctionnement était en augmentation et avait dépassé les 55 %, il y a quelques années.

Encore une fois, ce n'est pas une invention de ma part ce point-là. S'il y a des alertes de l'État sur ce type d'indicateur, ce ne sont pas les miennes ce sont celles de l'État. En l'occurrence, lorsqu'effectivement on *flirte* avec les 60 %, généralement les Services du Trésor considèrent qu'il y a une dégradation de la viabilité financière de la commune. Encore une fois, ce n'est pas une invention de ma part, c'est une réalité.

M. MIHOUBI.- Je ne dis pas que vous inventez, je dis juste qu'aujourd'hui on est 6 600 habitants, et si je ne me trompe pas d'ici trois ou quatre ans nous serons à « un pic » d'un peu plus de 9 000 voire presque à 10 000. Si on n'anticipe pas cela avec du personnel,

demain on sera dans une « mouise totale » et on n'aura aucun personnel, aucun service qui pourra fonctionner comme il faut, et on aura une mairie qui sera déserte. On a déjà du mal à recruter des agents municipaux, je vous laisse réfléchir à tout ça.

Juste une dernière question. Si on dépasse les 60 %, que fait-on ? Je vous retourne la question. Je vous la pose depuis deux ans, à ma place, à la place du Maire ou à la place de la majorité, que feriez-vous ?

M. FERAUD.- Monsieur MIHOUBI, ce n'est pas compliqué, M. MATHELIER n'a qu'à me nommer comme adjoint et on verra bien ce qu'il en est. Voilà ce que je vous dis, je ne vais pas travailler pour la gloire virtuellement. Mais si je suis nommé adjoint, je vous montrerai ce que je fais.

M. MIHOUBI.- C'est gentil Monsieur FERAUD. Je pense qu'on va pouvoir clore le débat, à moins qu'il y ait d'autres questions ou d'autres remarques ? Non, je vous remercie. Nous allons passer au vote après que Monsieur le Maire aura quitté la salle.

(M. le Maire quitte la salle.)

M. MIHOUBI.- Nous allons procéder au vote. Y a -t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°034-2023 est adoptée à la majorité avec 6 votes contre (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

M. MIHOUBI.- Nous allons pouvoir clore le débat et les délibérations sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Je vais me permettre, en tant que Président, de rappeler Monsieur le Maire et de le renommer Président de séance.

(Retour en séance de M. le Maire.)

M. le Maire.- Je reprends ainsi la présidence mais je vous laisse, Monsieur le premier adjoint, me dire quels sont les résultats du vote s'il vous plaît ?

M. MIHOUBI.- Pour le Compte Administratif, nous avons 6 contre et aucune abstention.

M. le Maire.- Je vous remercie. Nous devons faire passer le registre pour signer sur ces documents budgétaires. Je n'entrerai pas en matière sur ce qui a été dit outre mesure, mais quand même je ne peux pas toujours laisser penser que nous avons des services qui explosent et qui aujourd'hui mettent la commune en difficulté.

On ne peut pas tous les jours dire que le service public n'assume plus l'ensemble de ses responsabilités, se plaindre qu'il n'y a pas assez de personnel soignant, qu'il n'y a pas assez de monde dans l'Éducation nationale, de se plaindre des déserts médicaux, et penser

que les collectivités que nous sommes n'ont pas à rattraper un certain nombre de défaillances de l'État. Là-dessus, je suis assez serein. Si nous avons du personnel, c'est du personnel qui non seulement travaille mais travaille pour l'intérêt général. Et toute autre vision des choses serait restrictive.

En attendant, je ne vous nommerai pas adjoint. Je pense que cela serait une vision totalement contradictoire avec ce que je pourrais penser sur la gestion de notre personnel. Je ne vous ferai pas cet honneur, mais en même temps vous ne m'avez pas demandé de le faire non plus, et je sais que ça venait plutôt de l'ordre « de la boutade. »

Nous allons donc passer à la suite, et je vous remercie pour ce vote.

N°035-2023 : Garantie d'emprunts au bailleur social SA Mont Blanc – Programme Polyèdres de Tia à AMBILLY – Accord de principe

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Le programme Polyèdres de Tia, qui est en train de terminer sa construction, nous n'en sommes pas bien loin.

Vous le savez, vous les connaissez, ces garanties d'emprunts qui à chaque fois posent les mêmes questions, mais qui nous posent à nous-mêmes les mêmes questions sur comment financer le logement social, éviter la carence, financer ce logement social, nous impliquant aussi, si nous ne les finançons pas, de nous exposer à d'autres règles d'État. Nous sommes effectivement dans des positions absurdes dont nous avons régulièrement parlé.

Pour autant, la responsabilité d'un maire aujourd'hui, c'est d'aller dans le sens de la construction de logements sociaux. D'autant plus que sur ce logement social-là nous sommes dans le respect total du contrat de mixité sociale qui nous avait été imposé, ou que nous nous étions imposés avec l'État, on va le dire de cette manière, pour rattraper le retard et la carence en logement social il y a déjà quelques années. Vous voyez dans quel récit « kafkaïen » nous pouvons être à l'égard de ce type de garantie d'emprunts.

Vous pourriez reprendre la parole pour exprimer un vote contraire, je l'entendrais, mais au moins vous avez entendu ce que j'avais à vous dire là-dessus.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques. Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°035-2023 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

N°036-2023 : Garantie d'emprunts au bailleur social SA Mont Blanc – Programme Polyèdres de Tia à AMBILLY – Contrat

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Sur la garantie d'emprunts au bailleur social SA Mont Blanc, c'est le contrat qui va avec. Vous connaissez ce mécanisme. Nous votons dans un premier temps sur l'accord de principe et ensuite sur le contrat. Je n'ai pas grand-chose de plus à vous donner que ce que nous faisons habituellement, hormis s'il y a des questions. L'article 1 reprend la manière dont la garantie de la collectivité s'organise.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Vous le savez, cette couverture est aussi pour nous protéger s'il y avait un souci avec les bailleurs sociaux, nous récupérons les logements qui vont avec. Pas de questions, pas de remarques ? Nous allons donc procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°036-2023 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

N°037-2023 : Subvention exceptionnelle aux associations ayant participé à Ambilly en fête 2023

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- C'était une très très belle fête, il faut le dire, nous avons passé un excellent moment. Une fête comme celle-ci, 80 % c'est le beau temps. On aurait pu mettre autant de moyens et avoir une fête toute loupée si nous avions eu le temps que nous avons connu tout à l'heure. Tel n'a pas été le cas et nous en sommes très contents. Je remercie les conseillers municipaux qui se sont engagés au sein de cette manifestation, notamment la conseillère déléguée Mme DORA, et l'ensemble des conseillers qui étaient présents, majorité et minorité par ailleurs.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Cela se fait sur une clé de répartition par rapport aux bons qui sont donnés et qui garantissent aux enfants d'avoir un effet un peu kermesse, c'est ainsi que nous

l'avions travaillé à l'époque, et pour qu'aucun enfant ne soit laissé sur le côté lors de la participation à une telle fête.

Des questions ou des remarques ? Cette délibération a été vue aussi en commission Finances.

(Aucune question, aucune remarque de l'assemblée.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°037-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°038-2023 : Subventions aux associations

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Là c'est par rapport à plusieurs associations qui ont effectué leurs demandes de subventions plus tard. Nous avons fait en sorte de respecter, avec les commissions successives, le vote des subventions. Cela étant certaines associations, notamment tout ce qui est clubs sportifs, ils vont assez vite, ils sont bien dans le domaine, ils sont à Ambilly, et clairement c'est tout à fait rodé, d'une certaine manière, pour ces associations-là. Certaines d'ailleurs sont plutôt au nombre de personnes. Il y a donc des éléments à stabiliser, notamment sur les associations sociales qui sont au prorata du nombre de personnes qu'elles aident.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Pourquoi je veux parler de la Croix-Rouge un peu à part ? C'est parce que nous avons sollicité la Croix-Rouge dans l'urgence, presque de manière humanitaire dans la manière dont nous avons sollicité les services en urgence. Nous savons le faire, nous avons une solidarité au sein de l'équipe municipale, et je tiens à saluer l'ensemble des agents qui y ont participé. Nous n'étions pas bien loin du déclenchement d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Vous avez vu qu'il y a deux semaines en arrière un squat de gens des pays de l'Est, notamment Roumanie, Roms, ont été expulsés d'Annemasse, à peu près à 100 mètres de la commune d'AMBILLY, à côté de l'ancienne boucherie, vu qu'elle n'existe plus. Ce sont des bâtiments qui vont tomber. Ils ont été largement squattés par des familles dans une très grande précarité.

Je veux bien, l'État expulse sur demande, mais ce que l'on appelle une expulsion « sèche », c'est-à-dire qu'il n'y a aucune solution qui est donnée derrière. Ces personnes ont décidé toute la journée de retrouver une forme de squat. Finalement, ils se sont retrouvés en plein cagnard. Je suis passé à ce moment-là près de la gare, par chance d'une certaine

manière. Nous sommes territorialement en face de l'ETI, qui est géré non pas sans imperfections, de loin pas, mais qui est géré. Territorialement, cela se trouve sur la commune de VILLE-LA-GRAND, une petite partie sur la commune d'Ambilly, une forme de *no man's land* à côté des voies SNCF. Ils étaient plusieurs dans l'herbe avec des enfants de trois semaines, un mois, en plein soleil puisque c'était un jour où il faisait très chaud. A ce moment-là j'ai décidé de mobiliser ma collègue de VILLE-LA-GRAND, qui est venue assez rapidement, mon collègue Maire d'ANNEMASSE qui a trouvé quelques solutions, notamment sur l'hébergement d'urgence pour l'hygiène élémentaire de ceux qui avaient des enfants en bas âge. Nous avons pris une décision, qui n'est jamais simple, de les mettre à l'abri de la meilleure manière que l'on pouvait à ce moment-là.

Autant vous dire que ces décisions sont très difficiles à prendre, car si on ne fait rien on montre une forme de barbarie et d'inhumanité.

Si on fait quelque chose, on s'engage peut-être dans une voie qui est un peu plus glissante, c'est-à-dire d'installée quelque chose qui n'est pas tout à fait acceptable. Mais pour moi il n'y a aucun doute moral quand il y a des enfants. À partir de là, je pense que nous devons à ces enfants qui n'ont rien choisi, qui n'ont rien demandé à personne, un minimum de dignité.

Cela ne règle rien aujourd'hui. Nous avons demandé à l'État d'agir. Nous avons demandé à ANNEMASSE Agglomération de nous aider à trouver des solutions. Nous sommes dans une situation délicate puisque ça déséquilibre aussi l'ETI qui est en face. Il n'y a pas lieu d'entrer davantage en matière aujourd'hui sur cette question, mais il me semblait important d'en parler en Conseil municipal.

Pour l'instant, je vous avoue, je me sens relativement impuissant. Nous allons aussi écrire dans les prochains jours au Conseil départemental, puisque c'est dans ses compétences sur la protection de l'enfance. Il y a des enfants, et ce sont ses compétences, ce ne sont pas des compétences communales. J'aimerais aussi que chacun prenne ses responsabilités. Nous les avons largement prises, au-delà de nos heures de travail, au-delà de l'énergie que nous avons ces temps-ci puisque nous avons aussi d'autres choses à gérer, mais nous l'avons fait par humanité.

Je remercie donc vraiment, au nom du Conseil municipal, nos services municipaux, que ce soit Mme la Directrice générale des services, M. MARTIN qui est présent ce soir aussi, M. INGREMEAU du Service Technique, tous nos policiers municipaux ainsi que le Service Social et Mme Marie-Annick VITTE qui ont fait tout ce qu'il fallait au moment où la situation nous l'imposait pour donner un peu d'humanité.

J'irai sûrement voir tout à l'heure où ça en est, mais avec des orages comme nous avons vécu là, je pense que la situation ne va pas aller en s'améliorant bien évidemment.

C'est pourquoi à ce moment-là nous avons sollicité la Croix-Rouge française. Elle agit habituellement en maraude, mais là elle a acheté du matériel en urgence là où il y avait aussi plus de facilités à agir rapidement sur cette situation, là aussi où certains grands magasins refusaient que nous payions en mandats administratifs pour du matériel, parce que

le temps était trop long, qu'on ne pouvait pas faire ça, qu'il fallait une carte de crédit ou ce genre de chose. On n'était pas loin, Mme la Directrice générale des services et moi-même, de sortir nos cartes de crédit en espérant un jour un remboursement, mais nous pensions que certains pouvaient le faire avec plus de facilités et surtout avec une meilleure connaissance du travail social et de ce qu'ils peuvent faire dans cette cause qui malgré tout reste une cause humanitaire de ces familles en particulier.

C'est pourquoi nous proposons une subvention à la Croix-Rouge française, qui d'ailleurs sur beaucoup de cas apporte son soutien logistique, que ce soit parfois sur des événements, mais aussi sur d'autres choses, notamment en hiver, par rapport à leurs maraudes.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

M. VILLETTE.- Pouvez-vous faire voter séparément les différentes subventions ? En effet, je ne participerai pas au vote pour Alfaa GHS car j'y suis bénévole.

M. le Maire.- Très bien. Pas besoin de demander au déontologue pour 80 euros sur des potentiels conflits d'intérêt. Merci Jacques. Nous allons donc procéder au vote subvention par subvention.

M. VILLETTE ne participera donc pas au vote pour la première subvention Alfaa GHS. Par rapport au pouvoir, tu ne participes pas au vote, ainsi tout est bon.

Alfaa GHS

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°038-2023, concernant Alfaa GHS, est adoptée à l'unanimité (M. VILLETTE, Mme LEGAI-PERRET ne prennent pas part au vote).

ASSAD

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°038-2023, concernant l'ASSAD, est adoptée à l'unanimité.

SEPas Impossible

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°038-2023, concernant SEPas Impossible, est adoptée à l'unanimité.

La Croix Rouge française

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°038-2023, concernant La Croix Rouge française, est adoptée à l'unanimité.

La ligue contre le cancer

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°038-2023, concernant La ligue contre le cancer, est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie, l'ensemble des subventions sont acceptées.

N°039-2023 : Contribution communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, École de la Chamarette et École Saint-François

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous allons passer à la prochaine délibération sur la contribution communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, École de la Chamarette et École Saint-François. Je sais que certains prendront la parole, ou pas, je ne sais pas, par rapport à cela.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais voter contre, et je vais expliquer le pourquoi du comment.

Dans un Conseil municipal, on est favorable pour le public, bien que mes enfants sont dans le privé, et je ne comprends pas que l'on doive subventionner des écoles privées alors qu'on en a plus besoin dans les écoles publiques. Ma voix contre sera à ce niveau-là. Je ne vais pas voter pour.

M. le Maire.- Merci. Je pourrais faire « un copier-coller », mais c'est bien, il faut le dire, il n'y a pas de souci. Monsieur GILET ?

M. GILET.- J'étais prêt aussi à voter contre. J'ai aussi eu un enfant qui était dans le privé, aucune de ces deux écoles, et il n'y a jamais eu de demande de subvention alors qu'il était en école primaire.

Cela étant, quand on voit combien coûte un repas dans notre cantine, c'est basiquement matériel, mais tous les enfants qui ne viennent pas dans notre cantine où on

subventionne, où le repas nous revient, même si on fait payer 7 ou 8 euros, il nous revient à 12 euros. En gros on « perd » 4 euros par repas. Ces 180 euros, on est tout de même gagnant d'avoir des enfants qui vont dans le privé. (*Rires*) Donc je m'abstiendrai. On n'a pas besoin d'épiloguer là-dessus, mais il est vrai que lorsque c'est un choix d'aller dans le privé, on a de très bonnes écoles dans le public, et ça se passe très bien. Donc voilà, on assume son choix.

Je verrai ce que je vote, mais...

M. le Maire.- Libre débat et libre vote. Cela ne veut pas dire que les autres votes ne sont pas libres, mais celui-ci l'est particulièrement.

Mme GANTIN.- Je voterai contre également, pour les mêmes raisons qu'Abdelkrim. C'est-à-dire que je trouve que c'est financer des écoles qui demandent largement déjà une contribution financière énorme aux parents. Et bien souvent, ils ne font pas la différence entre une personne qui est dans le besoin, qui a mis son enfant au départ dans cette école privée, qui se retrouve dans le besoin et qui par la suite peut revenir à meilleure situation.

Franchement, on a plein d'enfants, plein de jeunes, à qui cette contribution pourrait permettre plus de moyens.

M. le Maire.- Merci Geneviève. Je pense que tout a été dit, conformément à ce que nous pouvions en attendre.

Pour ma part, pour revenir sur cette somme des 180, elle a été largement discutée et remise en cause aussi par rapport au financement des enfants que nous envoyons ou qui s'envoient eux-mêmes dans d'autres écoles de l'Agglomération, qui sont publiques. M. GUERET était présent à une commission de discussions. Vous étiez présent, vous avez pu voir la nature des débats sur ces questions-là, qui ne sont pas non plus simples. Le fait qu'un enfant parte, prenons l'exemple de l'École Saint-Exupéry, ou qu'un enfant vienne à l'École de la Fraternité, et qu'il vienne d'Annemasse, 180 euros c'est un forfait somme toute très faible.

Certains collègues aimeraient une augmentation très importante du forfait pour essayer de coller davantage à la réalité, mais la réalité est bien plus importante que 180. Je n'ai plus en tête le chiffre, mais c'est bien plus important que cela. On est plus de l'ordre des milliers. Un enfant « coûte cher », je mets plein de guillemets, mais un enfant qui rapporte beaucoup à la société par son inclusion par la suite.

Oui, c'est un peu compliqué parce que quand on voit les chiffres, 30 plus 11 ça fait 41. Je pense que jusque-là c'est bon, et ça fait à peu près deux classes. Ce sont deux classes que nous n'avons pas à financer. C'est le calcul qu'avait fait ANNEMASSE en son temps sur le fait de dire qu'il fallait financer les écoles privées. Les débats étaient même bien plus violents que ceux que nous avons aujourd'hui à la municipalité d'ANNEMASSE. C'est toujours le même débat, la loi doit être respectée aussi. Nous le faisons donc délibérer et voter ce soir.

Pas d'autre prise de parole ? Monsieur LIERMIER ?

M. LIERMIER.- Juste dire deux mots car il est vrai que c'est un éternel débat et d'éternelles discussions sans fin, alors que ce sont les enfants d'AMBILLY, quels que soient leur sexe, leur genre, leur couleur de peau, leur religion. Je pense qu'on peut justement élever ce débat et se dire que c'est pour les aider, pour les sorties scolaires par exemple.

M. le Maire.- On n'est pas sur les sorties scolaires là, c'est sur le forfait général.

M. LIERMIER.- Oui, mais ça peut quand même aider dans le fonctionnement. Et je le répète, ce sont les enfants de notre commune d'AMBILLY. Je crois que c'est important.

M. MIHOUBI.- Je comprends l'intervention de M. LIERMIER, mais je persiste à dire qu'ayant moi-même des enfants en école privée, parce que j'ai choisi de les mettre dans une école privée, il n'y a aucun souci là-dessus, je l'assume complètement, mais je paie pour cela. Donc si je paie, c'est parce que je veux que mes enfants soient en école privée. Si je n'ai pas les moyens de les mettre en école privée il y a une école publique dans laquelle on a besoin de les aider.

Je ne comprends pas pourquoi on devrait aider une école privée alors que tout ce que l'on fait, les frais de dossier, les inscriptions, la cantine, et surtout les voyages ou les sorties scolaires, on paie tout. Nous payons aussi les fournitures scolaires. Je suis donc désolé mais c'est une école privée, elle nous demande de payer, on paie.

On est dans du public. Si on n'a pas les moyens il y a l'école publique. C'est pourquoi on a un désert des écoles publiques, c'est dû au fait que tout le monde veut aller dans les écoles privées parce qu'il y a une très grosse demande. Il est vrai que les professeurs sont très rarement absents, il n'y a aucun souci là-dessus, mais c'est un choix pour chacun.

Mais ne dites pas que c'est pour les Ambilliens. Si les parents ont les moyens de ramener leurs enfants dans les écoles privées c'est leur choix, ce n'est pas le choix des Ambilliennes ou des Ambilliens. Ils ont des aides, ils ont tout ce qu'il faut et puis c'est tout. Il ne faut pas débattre sur le fait de prendre « en otage » les enfants parce qu'ils ont envie d'être en école privée ou pas. C'est un choix des parents de mettre les enfants dans des écoles privées. Si on suivait le choix des enfants je pense qu'il serait complètement différent de ce que nous voudrions nous-mêmes en tant que parents.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Nous allons maintenant procéder au vote, le suspense est à son comble.

(Il est procédé au vote.)

Est-ce qu'il y a des votes CONTRE ? Mme GANTIN, Mme HADDADDI, Mme TOURAINE, Mme EYINGA, M. GILET, Mme LEGOC, M. MIHOUBI, M. PAPEGUAY, M. VILLETTE. Vous les avez tous ? Plus les pouvoirs qui vont avec, bien évidemment.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? M. CERIMI, M. SICLET, M. COLLET, M. GUERET, M. MATHELIER.

Je suis toujours un peu en difficulté sur cette délibération. Je suis pris entre la raison et l'émotion. Et donc pour exprimer la clarté du vote, et pour être bien sur... c'est un vote un peu plus compliqué. Je vais demander au vote POUR de lever la main et de pouvoir les inscrire tel quel : M. FEARN, Mme BORGIS, M. KAYGISIZ, Mme CHAMBON, Mme GROS, M. LIERMIER, Mme BAUER, M. FERAUD, M. MARTIN. Qu'est ce que fait Mme BATAILLEY ? Elle s'abstient, d'accord.

Vous avez le décompte ? La délibération ne passe pas, je pense. Combien de CONTRE ? 10 ; Combien d'abstention ? 6 ; Combien de POUR ? 11. La délibération est acceptée à 1 voix.

Après décompte et réécoute de la bande, la délibération n°039-2023 est finalement rejetée à la majorité avec 10 voix POUR (Mme BORGIS, M. FEARN, M. MARTIN, M. KAYGISIZ, Mme GROS, M. LIERMIER, Mme BAUER, M. FERAUD, Mme DORA, Mme CHAMBAT), 11 voix CONTRE (M. MIHOUBI, Mme GANTIN, Mme HADDADI, Mme TOURAINE, Mme EYINGA, Mme LE GOC, Mme BAILLY, M. GILET, M. PAPEGUAY, M. VILLETTE, Mme LEGAI PERRET)

11 voix CONTRE (M. MIHOUBI, Mme GANTIN, Mme HADDADI, Mme TOURAINE, Mme EYINGA, Mme LEGOC, Mme BAILLY, M. GILET, M. PAPEGUAY, Mme LEGAI-PERRET, M. VILLETTE) et 6 ABSTENTIONS (M. MATHELIER, M. SICLET, M. CERIMI, M. COLLET, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

JEUNESSE

N°040-2023 : Chantiers éducatifs - Convention avec PASSAGE

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. MIHOUBI.- C'est quelque chose qui est un peu plus concret et on sait où va l'argent, je vais donc en parler un peu.

Les chantiers éducatifs, c'est une convention que nous avons établie avec PASSAGE. C'est une nouvelle convention. On travaillait auparavant avec PASSAGE, et il y avait des choses qui n'étaient pas très claires. Nous avons donc réétudié une convention pour pouvoir aider les jeunes à apprécier leur commune et à travailler pour leur commune.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Là on ne parle pas seulement d'enfants qui sont exclus des établissements ou en dehors du cursus scolaire. Bien au contraire, nous faisons en sorte que même ceux qui sont scolarisés, qui veulent progresser et rentrer un peu dans le monde du travail pour découvrir ce qu'est une commune, nous les intégrons aussi dans cette convention.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Son image est autant valorisée pour lui que pour nous, car cette convention consiste beaucoup à aider les jeunes Ambilliens.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Pour vous expliquer un peu ce que fait PASSAGE, pour nous c'est un facilitateur. Ils sont habilités à faire des contrats de travail pour des enfants de moins de 16 ans alors que nous nous ne l'avons pas, afin de pouvoir avoir un suivi de chantier et un suivi des enfants. C'est pourquoi nous avons besoin de PASSAGE.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Autre précision, nous faisons cette délibération pour pouvoir allouer une somme qui sera utilisée ou pas, mais c'est plus pour cibler certains chantiers, faire un devis dessus via les services techniques pour pouvoir cibler le nombre de jeunes que l'on doit utiliser ou qui veulent se porter volontaires pour ce genre de chantier afin qu'ils aient une rémunération et pour avoir un gage de mérite de ce qu'ils ont apporté à leur commune.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ?

(Pas de questions, pas de remarques de l'assemblée.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°040-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. MIHOUBI.- Merci d'avoir voté à l'unanimité pour ce chantier éducatif en convention avec PASSAGE.

Ressources humaines

N°41-2023 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Mme BAILLY devait être présente ce soir mais elle a été hospitalisée récemment, elle a besoin de repos. Je prends donc sa place ce soir sur la présentation de cette délibération sur la modification du tableau des emplois. Il conviendra de changer par « Monsieur le Maire expose ».

Création de poste directrice/teur du Pôle Éducatif :

Un agent part à la retraite, bien méritée, et il convient de le remplacer. Nous aurons quelques modifications sur la manière dont sera pensé le service. Tel n'est pas le cas pour l'instant. Nous aurons des discussions, des débats aussi avec l'ancien Comité Technique, le CST maintenant.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Il faudra ajouter à la délibération Bibliothèque, BIMAG et ludothèque... c'est une coquille

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Une deuxième création de poste, là aussi nous sommes sur des postes qui existent mais qui sont reconfirmés et portés différemment. C'est le cas d'un ou d'une chargé-e de communication éditoriale – journalisme au sein du Service Communication et Événementiel. Cela a été proposé au Comité Social Territorial du 3 mai, avec la réorganisation notamment des deux services par le regroupement en un seul et même service sous la dénomination de Service Communication et Évènementiel.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Je me sens obligé de prendre la parole parce qu'on va voter pour. De toute manière, que l'on vote pour ou que l'on vote contre cela va nous être reproché, surtout étant donné les commentaires précédents.

Effectivement, lorsqu'on lit les délibérations Ressources Humaines, généralement, on a l'impression effectivement que c'est à budget constant. Effectivement, ce sont des postes qui parfois évoluent un peu, mais qui sont des remplacements, pour des départs, etc. Généralement on n'a pas de raison particulière de voter contre.

Cela étant, j'ai mentionné le fait que les frais de salaires augmentent de manière importante par rapport à l'ensemble du budget, et pour savoir exactement quelles pourraient être les raisons il faut avoir une vue globale que nous n'avons pas nécessairement, en particulier sur les Ressources Humaines qui restent du domaine de la Municipalité et qui ne sont pas un sujet sur lequel la minorité est vraiment informée. En tout cas elle n'est pas au cœur du sujet. Voilà pour expliciter le fait que nous allons voter pour, en particulier étant donné les mentions et les raisons qui sont apportées à cette délibération.

Pour autant notre critique reste, et je pense qu'il faut une approche globale pour avoir effectivement les leviers éventuels sur lesquels on aurait pu jouer si on était à la place de la municipalité actuelle. Je vous remercie.

M. le Maire.- On sent que les élections sont dans moins de trois ans. Vous commencez à vous projeter pour savoir ce que vous feriez à ma place. C'est tout à fait agréable.

Ce qui est sûr c'est que là où on pourrait se satisfaire, c'est que ces postes-là tels qu'ils seront recrutés seront sur des profils qui ne seront pas aussi importants budgétairement eu égard au départ à la retraite sur un budget quand même assez élevé, et

c'est normal en fin de carrière sur une grosse expérience. Nous allons recruter quelqu'un qui a peut-être moins d'expérience mais qui est aussi sur des visions par rapport au développement du service. Au niveau budgétaire c'est donc sur la maîtrise budgétaire que nous restons bien évidemment, et peut-être mieux même. Sur la bonne gestion des deniers publics nous restons donc très attentifs.

Mme EYINGA.- J'aimerais savoir si de façon générale vous votez contre sur la forme ou simplement parce que vous êtes de la « minorité » ? Ou est-ce vraiment parce que ce sont des propositions, ou selon vous des choses élaborées par la majorité, qu'en général vous votez toujours contre ?

M. le Maire.- Dans le cas d'espèce là ce sera un vote pour, mais effectivement on sent que cela aurait pu être contre. On cherche un peu sur ce vote.

Mme EYINGA.- C'est vraiment quelque chose que j'ai observé. Je pense effectivement que c'est votre rôle, mais est-ce uniquement sur la forme ou sur plus de fond ?

Comme vous l'avez dit, peut-être qu'il faut qu'il vous associe plus. Que faut-il faire, parce que vous n'avez pas plus d'informations ? Parce que quand vous prenez la parole j'ai l'impression que vous êtes bien informés sur plein de choses, alors qu'en général c'est souvent non. Il y a des choses qui parfois me posent un petit problème sur la façon de jouer. Je trouve que souvent ce n'est pas « très réglo ». C'est juste une petite remarque.

M. le Maire.- Merci Dalina.

M. FERAUD.- Comme il a été précisé, nous allons effectivement voter pour cette délibération. Si on fait un sondage sur les votes je pense qu'on vote majoritairement pour les délibérations qui nous sont présentées. Si, je vous assure. Je vous invite à regarder les PV des séances, vous verrez qu'il y a plus de 50 % des délibérations, et sans doute beaucoup plus que cela. François dit 90 %. En tout cas on vote la majorité des délibérations qui sont proposées au Conseil municipal.

Cela étant effectivement, si on était d'accord sur tout on ne serait peut-être pas en France mais en Russie. Généralement, je pense que la minorité fait l'effort d'explicitier également lorsqu'on a une abstention, et en particulierité un vote contre, les raisons de notre vote. On peut être convaincu ou pas, de la même manière que nous on n'est pas nécessairement convaincu par les arguments qui nous sont apportés pour voter pour, mais je ne pense pas que nous soyons dans une démarche d'obstruction systématique justement, étant donné que la majorité des délibérations, on vote en leur faveur. Je vous remercie.

M. le Maire.- 90 % ce n'est pas mal, ce n'est pas loin d'un score « poutinien ». Ce serait pas mal, ça veut dire qu'on propose quand même des choses qui vont dans le bon sens.

Au-delà de ça, il est vrai que c'est sur la nature des enjeux les 10 % qu'il reste. Je ne sais pas sur le calcul, mais ce sont vraiment des enjeux opposants. Je peux les comprendre, certains un peu moins et d'autres parfaitement.

Nous allons donc procéder au vote sur cette délibération. Je vous remercie de vos prises de parole respectives.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°041-2023 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

N°42-2023 : Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme – Transformation des secteurs AU2 et AU3 en zone Ue, zone de développement des équipements publics

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

(M. PAPEGUAY quitte la séance 21 heures 06 et donne pouvoir à M. SICLET.)

M. SICLET.- Pour résumer, il s'agit de changer l'orientation des zones AU2 et AU3 qui étaient fléchées jusqu'à maintenant pour des projets d'immobilier résidentiel et de les transformer en zones d'équipement public, sachant que ce sont des terrains majoritairement non-bâties.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Avant de donner la parole à M. FERAUD, M. PAPEGUAY a quitté la séance puisqu'il est parti travailler, et il a donné son pouvoir à M. SICLET pour les prochains votes.

M. FERAUD.- Toujours dans la même démarche d'explicitier le vote étant donné que nous allons nous abstenir, sur le principe nous ne sommes pas opposés à cette modification. Je me souviens simplement qu'il n'y a pas si longtemps, on avait évoqué la possibilité de garder les derniers terrains non-bâties d'AMBILLY pour en faire des espaces protégés.

Effectivement, à choisir peut-être que les équipements publics sont une meilleure option que de nouveaux bâtiments, ça je pense que nous sommes tous d'accord. Je regrette néanmoins que ce qui avait été évoqué un peu rapidement soit passé à la trappe, et que l'on parte dans cette démarche de bâtir ces terrains.

Ensuite, on verra bien ce qui ressort du processus d'élaboration de ce nouveau PLU. Pour ces raisons-là et pour les quelques réserves que l'on a, on va s'abstenir. Pour autant, on accueille favorablement néanmoins le fait qu'il y ait une révision, et on espère que des points utiles, et en particulier en rapport avec la lutte contre le réchauffement climatique, seront bien intégrés dans le prochain projet à venir. Je vous remercie.

M. SICLET.- Je veux juste apporter une précision sur le terme. On parle bien de modification et pas de révision, parce que les deux procédures sont différentes. Vous avez dit « révision ». En matière d'urbanisme, on peut parler d'une modification du PLU. Une révision du PLU c'est une procédure différente, la révision est plus importante.

M. le Maire.- Notamment la révision générale. Il peut y avoir des révisions simplifiées générales. Ici, nous sommes dans une modification.

M. MIHOUBI.- Je souhaite juste préciser, par rapport à ce qu'a ajouté M. FERAUD, ce n'est pas parce que ce sont des biens publics qu'on va construire des locaux. Un parc, ça peut aussi être un bien public. Des biens publics, ce ne sont pas forcément des constructions.

M. le Maire.- Je crois que M. FERAUD a parlé d'équipement public, ce qui est un peu différent.

M. MIHOUBI.- Alors excusez-moi.

M. le Maire.- Vous avez dit « équipement public » je crois.

M. FERAUD.- *Hors micro*

M. le Maire.- Vous êtes hors micro. M. FERAUD vient de parler du collège, j'allais en parler. Je vous avoue que je suis un peu circonspect quant à votre position sur le collège. Certes, ça peut urbaniser, c'est normal puisqu'on va utiliser des terrains qui étaient disponibles, mais ça permet à des enfants d'AMBILLY d'aller, comme ce dont on parle habituellement, à « la ville du quart d'heure ». C'est-à-dire que vous pouvez aller à pied au collège sans que les parents aient à prendre la voiture, ou que les enfants prennent les transports en commun pour aller au collège de GAILLARD. Il faut faire la balance dans tout cela.

Un collège de proximité, c'est une chance pour la commune. C'est pourquoi je ne comprends véritablement pas votre proposition sur le collège. Le but n'est pas ce soir d'entrer plus en matière, nous aurons un temps sur le collège, peut-être en invitant le Département au moment où nous aurons l'occasion d'être un peu plus avancé. Pour l'instant c'est une idée un peu plus avancée plutôt que véritablement un projet, mais j'avoue que je suis un peu circonspect.

Autre chose. Si nous n'avions pas un projet de cet ordre-là à ce tel niveau d'intérêt général, les terrains auraient été urbanisés. Nous n'aurions pas pu interdire leur urbanisation. Il faut en avoir pleinement conscience, et nous aurions perdu contre les promoteurs là-dessus.

Je ne dis pas que tout est gagné, mais la balance se rééquilibre largement par rapport aux pouvoirs qui nous sont conférés entre les compétences du Département sur les collèges, d'ANNEMASSE Agglomération sur un certain nombre d'autres choses et sur le soutien d'ANNEMASSE Agglomération à la construction d'équipement dans le secteur, ainsi que la commune qui s'engage aussi à côté du collège. Là aussi, nous sommes encore sur une idée mais nous allons la préciser, sur la construction d'une troisième école que nous ne saurions d'ailleurs pas mettre ailleurs.

Je pense que vous êtes, comme vous l'avez parfois été pour certains autres votes, à côté de l'histoire. Cela ne me dérange pas, je préfère que vous soyez à côté de l'histoire et que ce soit nous qui soyons dans l'histoire, mais je peux vous dire, j'en suis persuadé, que les Ambilliens accueillent avec grande faveur un projet comme celui-là. C'est mon sentiment. D'ailleurs, tout ce qui sera dit dans une question de la minorité par la suite, que vous aurez l'occasion de lire, sur les potentielles nuisances, sur le « retentissement » - c'est le mot que vous avez utilisé - bien évidemment ce n'est jamais neutre mais c'est tout de même une copie qui est largement améliorée par rapport à quelques centaines de logements, à des voitures en plus, à des enfants qui devraient aller dans des collèges déjà surpeuplés dans notre Agglomération, puisque vous le savez, au moment où se construisent les collèges de VETRAZ-MONTHOUX et de SAINT-CERGUES, ils sont déjà pleins.

Ce n'est pas un objet de polémique, c'est que je pense que vous commettez une erreur. Cela étant vous vous absteniez, l'erreur est somme toute assez relative, mais je préférerais que vous alliez dans le sens du soutien à un tel équipement public. Il y aura d'autres occasions pour le dire, et peut-être que vos positions seront révisées à cet égard à ce moment-là.

M. LIERMIER.- Je voulais juste démentir formellement les propos que vous tenez. Il n'est pas question d'être contre un établissement public comme un collège.

Je vous rappelle simplement que le collège est parachuté par le Département, vous n'avez quasiment pas le choix, et ce n'est pas votre décision. Ça c'est une réalité.

Nous n'avons jamais dit que nous étions pour ou contre cet établissement, je ne sais donc pas pourquoi vous dites que nous serions à côté de l'histoire. C'est vous qui êtes à côté de l'histoire quand vous annulez les travaux de rénovation de la FRAT...

M. le Maire.- On refait un jeu de cour de récré ?

M. LIERMIER.- Eh bien oui, c'est une réalité. Qu'avez-vous créé en 15 ans ?

M. le Maire.- Vous voulez vraiment que je vous refasse la liste ?

M. LIERMIER.- Oui, ce serait bien. En termes d'établissements publics, je suis désolé, rien.

M. le Maire.- En matière d'équipements publics rien ?

M. LIERMIER.- Même la rénovation, vous abandonnez tous les projets. Donc aujourd'hui c'est une chance pour vous si un collège se crée. Mais nous n'avons jamais dit que nous étions contre ce projet-là, pas du tout, au contraire.

M. le Maire.- Vous retombez dans vos travers.

M. LIERMIER.- Vous faites un procès d'intention, ce n'est pas correct.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas un procès d'intention.

M. LIERMIER.- Notre Assemblée était plutôt apaisée ce soir, avec des discussions intéressantes, et vous lancez « vos pics » systématiquement, gratuitement. Je ne sais pas pourquoi. Tout d'un coup ça vous prend. Il n'est pas question de dire que nous sommes contre ce collège. Je le répète, ce collège vient du Département. Une décision a été prise, c'est l'État, ce n'est pas vous, il faut faire avec.

M. le Maire.- Je reprends, ce n'est pas l'État, c'est bien le Département. La décision est certes prise mais elle n'est pas parachutée par un Département. Elle est acceptée par la collectivité que je dirige depuis 15 ans. Elle ne se ferait jamais sans la collectivité. C'est un pacte qui naît et qui se crée avec la collectivité territoriale qu'est le Département.

Quant à la co-maîtrise d'ouvrage que nous aurons si le Département fait le collège et que nous faisons l'école à côté, c'est un choix politique majeur.

S'agissant de votre remarque sur le fait qu'en 15 ans nous n'avons pas créé d'équipement, je vous la laisserai puisque vous le savez tout aussi bien que moi, il ne convient pas qu'un maire ne fasse que de construire des choses matérielles, il convient déjà qu'il aménage, qu'il répare, qu'il coordonne, qu'il apporte les services nécessaires à la population. Or, je crois tout de même à peu près de manière certaine que la réélection en 2014 et la réélection en 2020 montrent bien que les Ambilliens ont compris cela.

Si j'avais construit quelque chose de pharaonique, encore une fois moi je ne veux pas mourir ici en pharaon, mais le fait d'avoir refait le parc, le fait d'avoir entretenu les routes, d'avoir gardé au niveau auquel sont aujourd'hui nos écoles avec l'engagement que nous avons eu sur nos écoles et qui fait que les conseils d'école sont parfaitement apaisés, le fait que vous soyez dans cette salle – elle n'a pas pris une ride en 15 ans – c'est bien le travail de maintenance que nous faisons.

Ce genre de propos sur le fait que je n'aurais pas créé un équipement alors que nous n'avons pas spécialement le terrain pour le faire... Il y a une ludothèque qui a été créée... Il y a une bibliothèque municipale qui a été créée aussi. Vos propos vous appartiennent, mais je crois que les Ambilliens ont déjà jugés à plusieurs reprises, et sont en tout cas avec nous dans le sens de cette histoire.

Quant au collège, vous dites que vous n'êtes pas contre, laissez-moi au moins penser que votre position est encore relativement ambiguë. Peut-être que nous aurons

l'occasion d'avoir un vote plus franc, mais la question que j'ai reçue de votre part montre que vous n'êtes pas encore parfaitement disposés à rejoindre le mouvement qui est pris par la commune et le Département.

Revenons sur la modification du PLU. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°042-2023 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

M. le Maire.- Nous avons une délibération qui passe à nouveau sur ce PLU, et ce n'est que le début d'un processus. Je repasse la main à M. SICLET.

N°043-2023 : Levée des réserves suite au rapport et avis du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête parcellaire pour la constitution de réserves foncières en vue du renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? M. FERAUD.

M. FERAUD.- J'ai effectivement quelques remarques. J'ai précisé à titre préalable qu'évidemment je ne prendrai pas part au vote puisque c'est un point contentieux qui existe depuis cinq ans avec la commune d'AMBILLY. Il est malheureux que finalement au bout de cinq ans vous en soyez arrivés aux mêmes conclusions qui étaient les miennes en 2018. On va dire qu'on est désormais quasiment d'accord sur le périmètre pour ce qui est du renouvellement du quartier de la rue de Genève.

Pour autant effectivement, ma procédure en appel qui était fondée sur le fait entre autres que cette parcelle particulière devait être retirée du projet, est toujours en cours d'instruction. Je pense qu'on peut raisonnablement estimer que le jugement en première instance, ce que vous avez évoqué largement dans le magazine municipal, va être bientôt annulé, sur le fondement du rapport du commissaire enquêteur. C'est dommage que l'on ait dû passer par ces différentes étapes pour finalement tomber d'accord.

Donc pour ma part, je ne prendrai pas part au vote pour ces raisons.

M. le Maire.- Monsieur FERAUD, c'est la démocratie. Il faut débattre, ne pas être d'accord et parfois arriver à des accords. On ne va pas regretter d'avoir discuté et de ne pas avoir été d'accord pour tomber d'accord. C'est la politique.

M. SICLET.- Je souhaite ajouter que nous n'allons pas parler des procédures judiciaires en cours. Je sais que c'était un point de contentieux pour vous cette parcelle particulière. Nous prenons acte de l'avis du commissaire enquêteur qui a considéré que cette parcelle devait être exclue du projet, ce qui n'avait pas été le cas sur d'autres enquêtes publiques. Maintenant, nous prenons acte et nous nous rangeons à la décision du commissaire enquêteur.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°043-2023 est adoptée à l'unanimité (M. FERAUD ne prend pas part au vote).

N°044-2023 : Vente par la commune d'Ambilly des lots de la copropriété 12 rue des Négociants situés au 1 Ter rue Ernest Renan et du 12 rue des Négociants, parcelles cadastrées section AD n°449 et A n°450 à la société Jean Cœur Promotion

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Valorisation foncière des lots à 960 000 euros, dont :

- 135 000 euros pour le réaménagement de l'emplacement réservé n°28, c'est-à-dire l'élargissement de la rue des Négociants, donc la réduction de l'emprise foncière du nouveau projet par rapport au bâtiment actuel.
- 672 000 euros pour la mise en dation d'un local commercial de 200 m² ; il s'agit en fait de la recreation d'un nouveau local pour l'association *En ville à vélo*.
- 153 000 euros pour la mise en dation d'un logement T3.

C'est en fait une sorte de paiement en nature qui a été proposé par le promoteur plutôt qu'un paiement en numéraire, et cette proposition a été acceptée.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Il s'agit de la recreation d'un nouveau local pour les vélos. Et reprendre. C'est une sorte de paiement en nature proposée par le promoteur plutôt qu'un paiement en numéraire.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- C'est la règle des trois tiers qui a été adoptée par l'Agglo et qui va être mise en place dans la modification du PLU.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Le promoteur sera chargé de reloger Pignon sur rue pendant les travaux.

(M. SICLET poursuit la lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

(Aucune question et aucune remarque de l'assemblée)

M. le Maire.- Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote. Juste avant peut-être une remarque.

Je suis très content que nous puissions requalifier ce secteur. Cela fait partie des projets sur lesquels nous étions engagés déjà il y a très longtemps. Il faut avoir à un moment des opportunités pour le faire. Il y a eu beaucoup des débats sur ce secteur, moi-même étant contre la destruction de l'ancienne Maison Coluche pendant très longtemps, maison avec le rouge sarde. Etant gagné à la cause aujourd'hui du fait de sa vieillesse, des matériaux, de la difficulté aussi en matière de circulation sur la route et de la nécessité plus que souveraine depuis l'arrivée du tram de reconfigurer l'entrée de ville de manière un peu plus juste et plus conforme à l'intérêt que nous avons au niveau urbain.

Et là, s'il fallait le redire, nous faisons des équipements puisque cette fois-ci si nous avons mis à disposition pour Pignon sur Rue un local, cette fois-ci nous demandons la construction d'un nouveau local. Nous sommes donc vraiment dans ce que je disais tout à l'heure, dans la promotion d'un projet à haute valeur ajoutée, notamment sur les mobilités douces.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°044-2023 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY).

N°045-2023 : Projet de convention de portage foncier entre l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) et la Commune d'Ambilly pour l'acquisition d'un garage (Lot 23) au 50 rue de Genève à Ambilly

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. SICLET.- Cela fait suite au résultat de l'enquête parcellaire.

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

(Aucune question et aucune remarque de l'assemblée.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°045-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°046-2023 : Projet de convention de portage foncier entre l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) et la Commune d'Ambilly pour l'acquisition d'un garage (Lot 22) au 50/52 rue de Genève à Ambilly

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. SICLET.- C'est exactement la même délibération que la précédente. Il s'agit simplement cette fois du lot 22, mais le projet est exactement le même.

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Il n'y a pas eu de remarque concernant la précédente délibération, j'espère que nous n'en aurons pas non plus sur celle-là. Mais, on a bien fait deux délibérations car les propriétaires des deux garages sont deux personnes différentes.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°046-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°047-2023 : Convention pour l'adhésion au service commun Système d'Information Géographique entre Annemasse Agglomération et les communes membres – Avenant n°1

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture de la délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

(Aucune question et aucune remarque de l'assemblée.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°047-2023 est adoptée à l'unanimité.

M. SICLET.- Je vous remercie. Je repasse la parole au Maire.

(M. CERIMI quitte la séance.)

M. le Maire.- Je viens de voir sur la dernière délibération, pièces jointes, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, il manque un « Z » et un tiret. C'est sur la fin de la délibération, sur le mot « *pièce jointe* ».

Nous allons devoir repasser la liste de vote pour le CA, il y a eu une erreur sur la liste. On va donc repasser à la signature la liste du CA. Il y a eu une erreur, cela a donc été réimprimé *illico*. M. PAPEGUAY qui est parti reviendra signer en mairie.

(La liste circule à nouveau.)

4. Questions diverses

M. le Maire.- Les questions de la minorité, nous en sommes à ce point, nous avons épuisé l'ordre du jour. Qui prend la parole sur ces questions ? Monsieur GUERET.

M. GUERET.- Bonsoir à toutes et à tous. Les discussions ont déjà commencé mais sur le futur collège je vais préciser un peu dans cette question ce que nous pensons réellement afin qu'on ne dise pas ce que nous pensons sans que nous l'ayons exprimé en amont.

Dans un communiqué officiel daté du 10 mai dernier Lionel TARDY, vice-président du Département de Haute-Savoie - vous pouvez regarder ça sur Instagram mais aussi sur Facebook, cela a été relié par Mme Estelle BOUCHET sur son Facebook - on nous informe que début 2026 commencera la construction du futur collège d'AMBILLY pour une livraison en 2028. Ce collège aura un coût total de 33 millions d'euros TTC financé à 100 % par le Département. Nous sommes étonnés par le manque de communication de votre part, bien que vous n'ayez aucun pouvoir décisionnel, si ce n'est le fait et je le rajoute dans la question de proposer un terrain pour le collège.

Pouvez-vous donc communiquer auprès de la population et des élus sur ce projet de collège porté par le Département en vertu de ses prérogatives, qui aura un retentissement important sur notre petite commune ?

À quand des études d'impact rendues consultables par les habitants ?

J'ajouterai un dernier mot sur le terme « retentissement » qui peut être positif comme négatif. Donc que l'on ne vienne pas nous dire que nous sommes pour ou contre sachant que nous n'avons absolument pas exprimé pour le moment notre décision.

M. le Maire.- C'est peut-être d'ailleurs ce que je vous reproche, ce sera ma première remarque. Etes-vous pour ou contre ce collègue ? Je ne vous demande pas de répondre ce soir, mais cette ambiguïté est un peu latente et il me semble qu'il faudra la lever assez rapidement.

M. GUERET.- On le fera.

M. le Maire.- Je l'espère, c'est-à-dire que vous soutiendrez ensuite la politique que je mène à cet égard si vous êtes pour.

Pour cette question liée au collègue, il y a des choses que je ne comprends pas. Je vous les renvoie, il n'y a pas lieu de débattre ce soir mais vous aurez l'occasion peut-être de le réexprimer.

Je ne comprends pas les questions sur les études d'impact. Quel est le propos ? Est-ce que vous parlez des études de l'impact environnemental, des études techniques qui concernent le trafic et le stationnement ?

Je l'ai dit à différentes commissions d'Appels d'offres, et certains y participent ici, les études de faisabilité ne peuvent pas être communiquées officiellement. C'est même une interdiction formelle jusqu'au concours du projet. Donc de toute façon, nous n'aurons pas à communiquer les études d'impact avant le concours du projet. Je l'avais dit d'ailleurs à l'époque pour l'IFSI. Cela avait été relevé, M. FERAUD si ma mémoire est bonne, et nous avons convenu que c'était quelque chose qui était tout à fait normal dans le déroulement d'un projet.

Si c'est sur les études d'impacts à proprement parler, c'est-à-dire de manière juridique, c'est problématique bien évidemment. En plus, elles ne sont pas forcément déjà réalisées, c'est normal.

Si ce n'est pas cela, c'est-à-dire si c'est plutôt la question générale, c'est-à-dire que ça génère du stationnement, de la circulation, c'est-à-dire une appréciation plus intuitive qui ne correspond pas à une étude d'impact, à ce moment-là bien évidemment il y a des raisons de penser qu'il peut y avoir ou qu'il peut ne pas y avoir un retentissement.

Vous conviendrez toute de même que si le mot « retentissement » peut prendre les deux formes, vu la manière dont il est exposé ici et le contexte dans lequel il se retrouve – mais je ne veux pas faire le pédant – on montrera quand même qu'il est davantage vu de manière négative. Mis à côté de « *petite commune* » je pense qu'il n'y a pas de doute sur le caractère négatif du mot « retentissement ».

Mais en complément d'informations, voilà ce que je peux vous donner, je vous propose le planning prévisionnel du Département qui sera inscrit dans le procès-verbal.

Il y a un lancement des études de programmation qui est prévu à mai 2023, qui a donc commencé. C'est ce que nous avons vu avec le Département.

Une validation des études de faisabilité et lancement de la procédure du concours de maîtrise d'œuvre en octobre 2023.

Un jury de candidature et de validation du programme définitif en avril 2024.

Une notification du marché de maîtrise d'œuvre en octobre 2024.

Une validation des études de conception et consultation des entreprises en octobre 2025.

Un démarrage des travaux en mai 2026.

Une livraison des locaux en 2028.

Le fait que nous prenions aussi en charge l'idée d'une construction avec le Département, ça veut dire une forme de co-maîtrise d'ouvrage, d'une nouvelle école, d'une troisième école, montre la détermination de la commune s'il en fallait une, à aller en avant sur ces équipements publics que nous voulons créer sur notre commune.

Je ne reprends pas la polémique de tout à l'heure, mais c'est vrai que c'était un peu piquant de penser que je n'aurais rien réalisé en 15 ans alors qu'on me reproche parfois d'avoir trop réalisé parfois. Notamment l'IFSI, cela fait partie des choses sur lesquelles nous nous sommes battus et qui seront réalisées dans ce mandat. Mais il faut tout de même rappeler quelque chose.

C'est la commune qui apporte l'opportunité du terrain, et pas l'inverse. C'est-à-dire que si le Département n'avait pas identifié de terrain à nos côtés, il ne ferait pas un collège à AMBILLY. Effectivement, ce sont les compétences du Département qui s'appliquent dans la construction du collège, au même titre que ce sont les compétences de la commune qui s'appliqueront dans la construction d'une troisième école. Pour autant, l'opportunité est une opportunité foncière qui vient de la commune dans un fléchage qui avait été donné dans un tour de table que nous avons eu à l'Agglomération avec mes collègues pour identifier un autre collège dans l'Agglomération. Et ce collège nous le voulions en proximité de ZAC Étoile, de centre-ville, et qu'il puisse être un collège plus vertueux, notamment sur les déplacements urbains. Pour nous, ça c'est très important.

Il conviendra, cela sera par ailleurs inscrit dans ce procès-verbal, de ne pas réinventer l'histoire dans quelques années et de ne pas dire que finalement le Maire d'AMBILLY n'a pas fait grand-chose sur cette question.

Sur un autre point, vous êtes étonnés par le manque de communication de ma part, mais vous dites que je n'ai pas de pouvoir décisionnel en la matière. Voilà, vous avez tout dit dans la phrase. Je ne pouvais pas communiquer sur quelque chose dont je n'ai pas le

pouvoir décisionnel. Et vous apprendrez rapidement avec l'expérience qu'on ne communique pas sur quelque chose qui n'est pas de notre compétence. Le Département a tous loisirs de communiquer sur ses compétences, et nous accompagnons, et nous accompagnerons, la compétence du Département en la matière au moment opportun, c'est-à-dire au moment où nous aurons suivi l'ensemble des *rounds* que nous avons vus ici dans le planning que je vous ai donné.

J'ai la lettre du Président du Département, que je ferai consigner au procès-verbal. Je vous lis rapidement le début :

« Pour faire suite à nos différents échanges je vous confirme l'intérêt du Conseil départemental pour les parcelles identifiées sur le plan joint, nécessaires à la construction du futur collège d'AMBILLY. Les neuf parcelles concernées étant pour huit d'entre elles des terrains privés, une procédure de déclaration d'utilité publique sera déclenchée très prochainement par le Département. Parallèlement je me laisse la possibilité d'entamer les négociations amiables avec les différents propriétaires. »

Votre collectivité ayant la volonté de réaliser un groupe scolaire mitoyen du collège, je vous confirme notre intérêt mutuel de réaliser un concours de maîtrise d'œuvre commun afin d'assurer au projet une cohérence architecturale et une livraison concomitante des deux établissements.

Ainsi je vous propose que nous deux collectivités réalisent leurs propres éléments de programmation qui seront réunis autour d'une étude de faisabilité portée par mes services. Cette dernière sera le support d'une convention de groupement de commande dans le cadre d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre portée par le Département.

À l'issue de la nomination du lauréat de cette consultation chacune de nos collectivités assurera la maîtrise d'ouvrage de ses équipements depuis les études de conception jusqu'à la livraison des ouvrages. »

Tout à l'heure j'ai dit que c'était une forme de co-maîtrise d'ouvrage, or ce n'est pas vraiment le cas puisque chacun assurera sa maîtrise d'ouvrage. En revanche, nous aurons une co-maîtrise d'œuvre. Excusez-moi cet abus de langage tout à l'heure.

Vous voyez, ce collège n'est pas parachuté, pour reprendre vos termes de tout à l'heure.

M. GUERET.- Pas les miens.

M. le Maire.- Non, les termes de la minorité, M. LIERMIER, je ne voulais pas dire vous Monsieur GUERET. Évidemment, vous ne l'avez pas dit.

Mais ce collège n'est pas parachuté. Ce collège n'atterrit pas comme s'il venait de nulle part *ex nihilo*. C'est un équipement public qui est travaillé avec l'ensemble des

collectivités que j'ai mentionnées. Notre engagement sur ce collège est donc un engagement majeur pour le futur, pour les déplacements plus harmonieux et pour une mobilité plus douce.

Je vous remercie et je vous laisse passer à la deuxième question. Il n'y a pas de débat. C'est réponses, et on reviendra sur ces questions. Pour les questions c'est une question, une réponse.

M. GUERET.- On regrette un peu le manque de débat mais ce n'est pas grave.

M. le Maire.- C'est le jeu, il y a un règlement intérieur.

M. GUERET.- On regrette juste, on ne dit pas qu'il faut modifier ou quoi que ce soit. C'est juste cela.

M. le Maire.- Mais vous pourrez poser une question en réponse.

M. GUERET.- Il y a une petite erreur sur la question 2. La fête nationale aura bien lieu le 14 juillet, cependant la fête se fera le 13 juillet. Je reprends donc la question telle qu'elle est écrite de base.

Le 14 juillet prochain aura lieu notre fête annuelle nationale qui célébrera également le début de la rénovation du stade communal avec pour bouquet final des feux d'artifice.

Cela fait des années que la majorité décide de réaliser ce type de spectacle tout en négligeant l'impact négatif lié aux particules fines provoquées par les feux. Impact négatif sur la santé des spectateurs et sur nos enfants, mais aussi sur notre espace environnemental telles que la faune et la flore, et sur les eaux du Foron.

Pensez-vous donc changer ce type de spectacle ? Exemple, des spectacles de son et lumières, ou encore un spectacle de drones, en faisant appel bien sûr à des entreprises durables comme l'ont fait dernièrement nos voisins du Genevois.

M. le Maire.- Oui.

M. GUERET.- Parfait.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Il y a deux choses auxquelles je dois penser. Il y a une chose plus ou moins agréable mais je vais le faire. J'ai reçu une demande par rapport aux habitants de l'allée des Clairières, en date du 22 juin 2023, je vais dire les noms, M. CALBO, puisqu'il m'a demandé de le lire et je le fais volontiers par ailleurs puisque là-dessus il n'y a pas de problème sur l'action de la commune.

« M. CALBO prie Monsieur le Maire et les conseillers municipaux de se saisir avec diligence de l'affaire du campement des gens du voyage sur le terrain de la Maison Carrée, 50 rue Ravier à AMBILLY, d'assurer le suivi et d'exercer la pression nécessaire sur la

Préfecture et les administrations concernées pour l'expulsion immédiate. Une action urgente est requise en raison de nombreuses irrégularités qui se produisent actuellement, à savoir :

L'alimentation frauduleuse en électricité au frais de la Régie municipale, donc aux frais des habitants de cette commune ;

L'alimentation frauduleuse en eau potable sans respect des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse aux frais de la Régie municipale, et donc aux frais des habitants de cette commune - il y a quelques inexactitudes mais je les laisse volontiers de côté -

Les violations continues des règles de bon voisinage par ces personnes ;

Les activités de travail irrégulières sans respect des heures de repos ;

La musique à haut volume sonore en dehors des heures autorisées ;

Le bruit des voitures, des climatiseurs en dehors des règles et des horaires.

M. CALBO travaille actuellement comme chauffeur dans transport public, il se lève entre 4h00 et 4h30 et ne peut se reposer correctement pour les raisons mentionnées ci-dessus. Cette situation met en danger non seulement l'intégrité personnelle de M. CALBO mais aussi celles des passagers des transports publics qui, en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire du terrain pourrait être engagée.

À titre de suggestion il est demandé au Conseil municipal de prendre contact avec le fournisseur d'électricité dans les plus brefs délais – ce qui va être fait. De toute façon nous sommes en lien direct. ENEDIS notamment a coupé hier le courant sur l'autre camp, avec réquisition des forces de l'ordre par ailleurs – afin de réduire au maximum la puissance de ce point d'alimentation – là on a quelques solutions techniques possibles, mais c'est assez difficile. En tout cas ce n'est pas nous qui pouvons agir sur ces questions-là – et limiter ainsi le gaspillage de fonds publics et limiter les activités bruyantes.

En vous remerciant d'avance pour votre coopération et votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées. »

À savoir que sur les éléments de réponse techniques que j'apporte, les gens du voyage sont directement branchés effectivement sur les compteurs ENEDIS qu'il est impossible de réguler en puissance. Il serait possible que la Mairie fasse mettre en place un compteur provisoire de chantier avec une puissance peu élevée de 3 000 watts, mais cette puissance suffit tout à fait à alimenter une sono et une machine à laver, et il arrive également que la sono soit directement branchée sur les voitures.

Ça, ce sont tout de même des cas assez compliqués. Pour autant nous sommes en lien très étroit avec les habitants autour de la Maison Carrée. Nous, cela ne nous fait pas plaisir qu'il y ait un squat là-bas.

Je lis très peu souvent ce que l'on dit sur Facebook, mais j'ai lu qu'en gros on n'aurait pas effectué le travail. Si, nous agissons tous les jours sur ces questions. Je le disais tout à l'heure, tous mes week-ends sont foutus en l'air depuis des mois à gérer des choses pendant que certains étaient tranquillement en vacances. À la Pentecôte ou à l'Ascension je gérais à distance ces questions-là. Il n'y a donc aucun intérêt pour notre part qu'ils restent.

Pour autant il y a des procédures, nous sommes en état de droit, et ces procédures nous les avons lancées avec notre avocate. Nous ne sommes pas sur le même type de procédure du côté de la Maison Carrée que sur les terrains SNCF.

Sur les terrains SNCF, nous sommes sur une procédure qui a été prise très rapidement avec un arrêté du Préfet, sauf que le Préfet n'arrive pas à mobiliser les forces de l'ordre pour le faire. En effet, vous avez vu la difficulté aujourd'hui des forces de l'ordre. Vous avez vu aussi ce qu'il s'est passé à Annecy. Il y a aussi eu des manifestations entretemps. Or, pour délivrer des terrains comme ceux-là, il faut une compagnie de CRS, et ils ne peuvent pas être réquisitionnés pour le faire.

On pourra dire ce que l'on veut sur le Maire, je ne suis pas commandant des CRS et je ne peux rien faire d'autre que ce que je fais actuellement, c'est-à-dire gérer au quotidien les difficultés, avoir un contact direct avec le camp. C'est-à-dire que j'ai un contact direct pour régler les différents problèmes, notamment quand l'eau a été mal utilisée. Nous avons fait réparer, nous avons fait en sorte que les choses se passent bien. Le camp est parfaitement propre, les encombrants qui n'étaient pas du fait des gitans...

Mme BAUER.- Hors micro.

M. le Maire.- Le camp, si bien sûr...

Mme BAUER.- Hors micro

M. le Maire.- Vous êtes hors micro. Je parle du camp vers la SNCF Madame BAUER. Je peux vous dire que j'y vais régulièrement, même tard le soir. Je n'ai pas de problème à ce niveau-là.

Ce que je veux dire par-là, nous sommes d'ailleurs sur une friche ferroviaire, la chose est moins problématique. En attendant, que feriez-vous à ma place de plus ?

Cette question, à partir du moment où on n'arrive pas à y répondre, le débat s'arrête tout simplement. C'est-à-dire qu'on peut s'acharner sur ce que fait le Maire, vous ne réglez pas le problème. Mais qu'est-ce qui pourrait être fait de plus ? Le Maire n'est pas le Préfet, le Maire n'est pas le commissaire, le Maire n'est pas celui qui réquisitionne les forces de l'ordre. Il essaie de maintenir la paix sociale et de faire en sorte que dans un camp comme

celui-là les choses se passent le moins mal possible, ce que nous réussissons, et ça je peux le garantir.

Voilà, ça c'était pour ce qu'il fallait en l'état. Mais répondons collectivement à ce que vous feriez de mieux que moi, et à ce moment-là je remets mon tablier tout de suite. Mais je peux vous dire que la situation est bien plus compliquée que celle qui peut être racontée dans les bars ou dans les rues.

Autre point, et cette fois-ci de manière plus agréable. J'aimerais terminer ce Conseil municipal en saluant Madame Magali BESSON qui nous quitte. Nous ne sommes pas heureux qu'elle nous quitte, mais nous sommes heureux qu'elle puisse retourner pas très loin du « *bled* » de départ comme tu le dis dans le sud de la France. En tout cas nous sommes très heureux que vous puissiez accomplir et continuer votre carrière. On gardera des souvenirs émus de notre collaboration. Je ne vous remercierai jamais assez d'avoir mis tous ces processus en place, de m'avoir aussi un peu embêté sur un certain nombre de choses que je ne voulais pas toujours mais que nous avons mises collectivement en place, d'avoir animé des ateliers pour vos collègues au sein de la collectivité, en les formant, en amenant de nouvelles pratiques aussi dans notre administration, en les dépoussiérant d'une certaine manière. Vous aviez foi en cette participation des uns et des autres.

Et en tout cas c'est avec beaucoup d'émotion, et je le ferai de manière plus juste dans notre premier étage, que nous fêterons votre départ. En tout cas j'aimerais au nom du Conseil municipal, au nom de mes adjoints, au nom de l'ensemble des élus, vous remercier pour la qualité de votre travail. Vous allez nous manquer, vous et votre caractère. Je vous remercie beaucoup Magali, et j'aimerais qu'on puisse vous applaudir.

(Applaudissements)

Je vous remercie. Cette séance du Conseil municipal est ainsi close. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 54.

Fait à AMBILLY, le 12 juillet 2023

Guillaume MATHELIER,
Maire



Bertilla LE GOC,
Maire-adjointe
Secrétaire de séance

The image shows the handwritten signature of Bertilla Le Goc in blue ink. To the right of the signature is the official blue circular stamp of the Municipality of Ambilly, identical to the one on the left, with the text "MAIRIE D'AMBILLY" and "B.P. 722 - 74111" and a central coat of arms.

